

# DOMBLANS

Bulletin Municipal n°32



2012





# INFORMATIONS MUNICIPALES

Numéro 32

Janvier 2013

Tiré à 500 exemplaires

*Le présent bulletin a été réalisé avec les moyens communaux (conception, tirage, reliure, agrafage) à l'exception de l'impression de la couverture (Imprimerie Mourier, Lons-le-Saunier).*

*Il a été tiré à 500 exemplaires.*

*Merci à nos secrétaires de mairie qui ont assuré la saisie informatique d'une partie des articles.*

*En couverture 1: Le pont sur la Seille au fil des saisons  
En couverture 4: La Seille depuis le pont*

NR

## Sommaire

- 1 - Le Mot du Maire**  
pages 2, 3 et 4
- 2 - Travail des Commissions**  
pages 5 à 24
- 3 - Activités de la C.C.C.H.S.**  
pages 25 à 28
- 4 - La vie associative**  
pages 29 à 42
- 5 - Dans les archives**  
pages 43 à 57
- 6 - Etat-Civil 2012**  
page 58
- 7 - Brèves - Infos**  
pages 59 à 64



Monsieur le  
Maire

Mesdames et  
Messieurs  
les Conseillers  
Municipaux

Les animateurs  
de nos  
Associations

vous souhaite  
une

Bonne  
Année  
2013

FLASHEZ sur



[www.domblans.fr](http://www.domblans.fr)

## LE MOT DU MAIRE

### **Vers une réduction obligatoire des dépenses communales :**

*Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, l'Etat n'augmentera pas ses dotations pour les charges transférées aux collectivités territoriales en 2013 (ce qui revient, compte tenu de l'inflation, à les avoir baissées d'environ 6 % en 3 ans).*

*Puis il les diminuera, au plan national, de 750 millions d'euros en 2014, et à nouveau de 750 millions d'euros en 2015.*

*Dans le même temps, l'Etat transfère ou impose de nouvelles charges aux communes : augmentation des cotisations sociales, modification des cycles scolaires hebdomadaires, augmentation du taux de la TVA, mise aux normes légales de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics aux handicapés, etc...*

*Enfin, les communes, comme les particuliers, ont à faire face au coût sans cesse croissant de l'énergie, des carburants et autres dépenses peu compressibles.*

*Dans un tel contexte, deux trains de mesures s'imposent aux communes :*

- une réduction des services rendus à la population (ou leur étalement sur une plus longue période = ralentissement)*
- l'adoption de solutions techniques visant à la réduction de la consommation d'énergie.*

*La commune de Domblans, depuis plusieurs années, a fortement anticipé le 2<sup>ème</sup> train de mesures, comme vous en avez été informés dans les articles rédigés par les Maires Adjointes et les rapporteurs de commissions municipales dans les bulletins annuels précédents et dans le présent bulletin 2012.*

*Les principales mesures prises en 2012, pour lesquelles vous trouverez des informations détaillées sous la plume des autres membres du Conseil Municipal dans les pages qui suivent sont :*

- le remplacement des chaudières de la Gendarmerie, du Groupe Scolaire et de la Mairie par des matériels à basse consommation (économie attendue = 3 800 €/an)*
- la fin du renforcement de l'isolation des murs de l'école et de ses deux appartements en location*
- la fin du remplacement des menuiseries extérieures des différents bâtiments communaux par des menuiseries très isolantes (programme étalé de 2009 à 2012)*
- l'isolation des conduites de chauffage de la Salle des Fêtes*
- l'extinction de l'éclairage public (sauf le long des routes départementales) de 24h00 à 5h00 (économie attendue = 5 500 €/an)*

*L'ensemble du programme, mis en œuvre de 2009 à 2012, devrait permettre d' « amortir » l'augmentation annoncée de 30 % des coûts de l'énergie d'ici à 3 ans.*

### **Application de la réforme des rythmes scolaires :**

*La décision est prise au plan national de passer de la semaine de 4 jours à la semaine de 4 jours et demi dans les écoles primaires.*

*La réforme devrait intervenir dès la rentrée de Septembre 2013 et elle sera partout obligatoire à la rentrée de septembre 2014. Elle aura pour effet de mettre à la charge des communes 3 heures de temps périscolaire (de 15h45 à 16h30 à raison de 4 jours par semaine) pour un coût estimé de 50 à 70 € par enfant et par an.*

*Beaucoup d'inconnues subsistent : le taux d'encadrement des personnels nécessaires à l'animation des activités, le statut et la formation de ces personnels, les caractéristiques dimensionnelles et la nature des locaux et espaces nécessaires, le caractère obligatoire ou facultatif de la présence de tous les enfants à ce nouveau temps périscolaire, l'horaire des transports scolaires à la fin de la journée, etc...*

*Coût estimé pour la Commune = 60 x 100 = 6 000 euros / an*

## **Mise en œuvre de l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments et espaces publics :**

La «Loi Handicap» rend obligatoire l'achèvement de la mise en accessibilité des bâtiments et espaces publics au 31 décembre 2015.

La commune a fait réaliser fin 2011 par un bureau d'étude spécialisé un recensement exhaustif des mesures nécessaires pour se conformer à la Loi.

Ces mesures sont de 2 ordres :

- des mesures structurantes nécessitant un budget important
- de nombreuses petites mesures dont le coût sera sensiblement inférieur.

La commune a fait le choix de différer dans un premier temps les petites mesures qui seront programmées en 2014 et 2015 et de porter ses efforts sur les mesures structurantes (rampes d'accès aux bâtiments, trottoirs, passages protégés adaptés aux différentes formes de handicap, etc...) qui seront, pour l'essentiel, réalisées en 2013.

Les sommes engagées en 2013 avoisineront les montants suivants :

- bâtiments	35.000 €
- voirie et espaces publics	53.000 €

Ces coûteuses dépenses sont imposées par la Loi. Celles concernant la voirie seront mises à profit pour améliorer la sécurité routière, notamment dans le secteur de l'école.

## **L'effacement des réseaux aériens : fin d'un programme de plus de 20 ans :**

L'année 2012 a vu la fin de l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques aériens rue de Bréry et rue du Prélot (en partie pour cette dernière).

L'année 2013 verra l'effacement de ces mêmes réseaux rue de Belgique. De la sorte, environ 80 % des habitations de Domblans seront desservies par des réseaux souterrains, à l'abri des conditions climatiques exceptionnelles telles que les grosses chutes de neige, le gel, les tempêtes.

Ce programme, entamé en 1991 à la suite des importantes chutes de neige de Décembre 1990 et qui aura été étalé sur 22 années, connaîtra ensuite un coup d'arrêt, car les aides financières apportées aux communes ne concernent pour l'instant que les parties « historiques » des villages. C'est ainsi qu'en sont exclus (temporairement, je l'espère), les lotissements des années 60 et 70 tels que les Champs de la Barre, la Sarazine, les Champs des Contours (soit une soixantaine d'habitations).

## **L'expansion démographique du village :**

Les tous premiers habitants du lotissement communal « Les Bauches II » ont emménagé en Novembre et Décembre 2012. Bienvenue à eux !

La première tranche des Bauches comportait 22 constructions nouvelles. La 2<sup>ème</sup> tranche en comportera 36 dans quelques mois.

La commercialisation de ces 36 lots se déroule tout à fait normalement. Au 31 Décembre 2012, l'acquisition devant notaire était réalisée pour 18 lots. Onze lots supplémentaires font l'objet de réservations sérieuses.

Les 7 lots restant ne seront mis en vente que dans quelques mois après une reconfiguration de leurs périmètres initiaux.

Par ailleurs quelques constructions nouvelles vont s'implanter sur des terrains privés, notamment dans le secteur de la rue du Gué Faroux et de la rue de Belgique.

Enfin l'OPH du Jura a commencé la construction de 2 immeubles de faible hauteur rue de Bréry qui offriront ensemble 13 appartements à « loyer modéré ».

Ce sont ainsi plus de 50 familles nouvelles qui habiteront Domblans dans quelques mois.

### **La politique communale du logement social :**

*Depuis les années 60, la Commune de Domblans pratique une politique soutenue d'implantation de logements sociaux sur son territoire.*

*Après l'achèvement des 2 immeubles de faible hauteur programmés en 2013 rue de Bréry, le nombre de logements à loyer modéré proposés sur Domblans sera légèrement supérieur à 70, soit environ 15% du parc immobilier total de la Commune.*

*Je rappelle que les centres urbains doivent légalement proposer un taux de 20%, mais que beaucoup d'entre eux ne s'y conforment pas. Domblans est sans conteste une « exception rurale » en la matière et l'expérience des décennies antérieures montre que les logements sociaux ont tout à fait leur place dans les villages.*

### **Futur cimetière communal :**

*Un nouveau cimetière communal s'avère nécessaire. Il sera implanté rue du Gué Faroux, sur une surface 2,6 fois plus grande que celle du cimetière actuel (fondé en 1877).*

*Ce nouvel équipement prendra la forme d'un « cimetière paysager » (dont les plans sont consultables en Mairie).*

*L'estimation du coût des travaux est de l'ordre de 350 000 euros.*

*Ceux-ci devraient commencer au 2<sup>ème</sup> semestre 2013 et s'achever à la fin de 2015. Ils seront programmés de telle sorte qu'il puisse être procédé aux inhumations dès la fin de 2014.*

*S'agissant d'un équipement destiné à durer environ 2 siècles, une partie de la dépense devra être financée par l'emprunt.*

**Le Maire, les Adjoint, le Conseil et le personnel municipal souhaitent à toutes et à tous une agréable lecture du présent bulletin n°32 et une heureuse année 2013.**

**René GUILLAUME**



**le 07/12/2012**

## PATRIMOINE NATUREL

### Bilan financier pour la forêt

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Vente d'un lot de chênes :	4 270	Abattage-Débardage:	2 190
Vente d'un lot de divers :	2 100	CVO :	85
Vente de résineux :	21 300	Travaux ONF :	8 845
Affouages :	2 090		
Ventes de lots de bois :	615	Total :	11 120 €
Total :	30 375 €		

**Dans la partie recettes**, les lots de chênes et de divers provenaient de la parcelle n° 16 et totalisaient 100 m<sup>3</sup>.

La vente de résineux qui concerne les parcelles 7, 8 et 12 et un reliquat des parcelles du Cuard a produit en réalité 42 600 € au lieu de 21 300 €. En effet, la moitié des ventes de résineux est destinée à rembourser un prêt national qui avait, à l'époque, servi à financer les plantations de ces résineux. Pour ce qui est de l'affouage, il a concerné 38 affouagistes et a été facturé 55 € l'unité.

**Dans la partie dépenses**, l'abattage, le débardage nous sont facturés environ 16 € le m<sup>3</sup> auquel s'ajoute le marquage.

La CVO (Cotisation Volontaire Obligatoire) n'a, en fait, rien de volontaire puisque nous n'avons pas le choix.

Concernant les travaux de l'ONF, nous avons des travaux d'investissement à l'Est de la parcelle n°6 pour préparation et plantation de châtaigniers sur une surface de 1 ha et par ailleurs, et dégagement dans la parcelle n° 20 (plantée en chênes principalement depuis quelques années).

Des frais de garderie nous sont demandés aussi par l'Office à hauteur de 12 % de nos ventes, de même une contribution nous a été demandée pour le suivi et le contrôle du classement des résineux.

### Les affouages

**Cette saison, comme l'an dernier, l'affouage est situé à deux endroits :**

- **Premier site** : Une partie de la parcelle n° 6 (autour de la cabane de chasse) qui soldera ainsi les travaux d'éclaircies de cette coupe sur les plantations de hêtres qui ont été effectuées il y a environ trente ans.

L'évaluation de cette parcelle en valeur points destinée à l'affouagiste est assez difficile à faire et il est certain que le partage ensuite dans une même dizaine peut ne pas s'avérer toujours équitable.

C'est pour cela que, pour éviter une trop grande différence dans la quantité de bois réalisée, chaque affouagiste (au nombre de 38, identique à l'an dernier) sera concerné par les deux sites.

- **Deuxième site** : La parcelle n° 17 (derrière V33) où ont été abattus des chênes principalement, quelques frênes, quelques hêtres pour la vente ONF prévue à Courlaoux. Ce sont donc des houppiers mais aussi quelques « modernes » griffés par les agents ONF, principalement des charmes.

### Réhabilitation ancienne décharge

Il y a quelques années, la déchetterie mise en place et gérée par le SICTOM n'existait pas et, bien évidemment, comme pratiquement toutes les communes, Domblans avait sa décharge. La dernière se situait proche de l'entrepôt de la DDT et proche également de la rivière Seille.

Comme toutes les communes concernées, nous avons été mis en demeure de réhabiliter cette ancienne décharge.

Ce sont les services de Sciences Environnement qui ont été maître d'œuvre.

Des travaux assez importants, de profilage entre autres, ont été exécutés avec un apport de terre argileuse (vous avez pu voir passer de nombreux camions de l'entreprise Roux) afin d'imperméabiliser en quelque sorte le sous-sol avec une pente inversée par rapport à la rivière et avec un fossé pour récupérer l'eau de ruissellement.

Une couche de bonne terre a ensuite été étendue, bien nivelée afin de pouvoir semer des graines de fleurs de jachère. On a pu admirer cet automne les magnifiques couleurs sur ce terrain.

Ces travaux ont été subventionnés par l'ADEME à hauteur de trente pour cent.



*L'Adjoint responsable, Michel ROUSSOT*

## SOCIAL, ENFANCE, CULTURE

### **AFFAIRES SCOLAIRES 2012**

#### **RENTREE 2012-2013**

**L'école**, qui avait été dans le champ d'étude pour une suppression de poste depuis 2 ans, a finalement perdu sa 5<sup>ème</sup> classe. M<sup>me</sup> Aude De Pasqualin, la dernière nommée sur le poste, a été la victime de cette suppression.

**L'équipe éducative** a subi quelques changements pour la rentrée de septembre 2012 :

**Enseignants :** M<sup>mes</sup> VILLERET Nadine (directrice), CHEVROT Anouk, FONTANA Agnès, MICHAUD Anne (décharge de la directrice tous les lundis), M. ANCEAU Alain

**ATSEM :** M<sup>mes</sup> CHALOYARD Karine, COUTENOT Colette

**EVS :** Le poste Emploi de Vie Scolaire n'a pas été reconduit.

**Le jour de la rentrée**, mardi 4 septembre 2012, **105** élèves étaient présents, répartis de la façon suivante :

**cycle 1 :** 9 PS (3 ans) + 11 MS (4 ans) + 11 GS (5 ans) = 31 avec Nadine Villeret et Anne Michaud

**cycle 2 :** 12 CP (6 ans) + 12 CE1 (7 ans) = 24 avec Anouk Chevrot

**cycle 3 :** 12 CE2 (8 ans) + 12 CM2 (10 ans) = 24 avec Agnès Fontana  
15 CM1 (9 ans) + 11 CM2 (10 ans) = 26 avec Alain Anceau

Depuis la rentrée, 2 nouveaux élèves sont arrivés : 1 en GS et 1 au CM2. L'effectif actuel est de 107 élèves.

Les prévisions pour la rentrée 2013 : 92 élèves.

**Un DDEN** (Délégué Départemental de l'Education Nationale) est affecté à l'école : M. DOLARD Marcel.

#### **AIDE PERSONNALISEE**

Les enseignants apportent un soutien aux enfants en difficulté tous les jours de 12h50 à 13h20 pour 10 à 15 élèves sur 5 modules dans l'année.

## ELECTIONS AU COMITE DE PARENTS

Elles ont eu lieu soit à l'école soit par correspondance vendredi 12 octobre 2012. Sur 140 inscrits, il y a eu 47 votants (36%), 47 suffrages exprimés.

8 parents ont été élus : M<sup>mes</sup> Chevalier, Genet, Hobacq, Lacroix, Pitel, Vacelet-Vuillet, MM. Beaufils, Gouyon.

## LANGUE

Il n'y a plus d'intervenant extérieur en langue; seul l'anglais est proposé. Les instituteurs sont chargés de cet apprentissage.

## DEPART DE M<sup>me</sup> DE PASQUALIN

Pendant une dizaine d'années, Aude De Pasqualin a exercé plusieurs fonctions à l'école de Domblans : stage de formation initiale, complément de mi-temps, décharge de la directrice Mme Rossin, professeur des écoles.

A partir de 2007, aidée de Karine Chaloyard, ATSEM, Aude a pris en charge la classe des petits de 2 à 4 ans.

A la suite de la suppression de la 5<sup>ème</sup> classe, Aude a postulé, pour la rentrée de septembre 2012, à un poste à l'école des Mouillères à Lons. Elle y enseigne aux CE1-CE2.

Merci à Aude d'avoir appris à ces tout-petits à entrer dans la vie scolaire (et la vie tout court) pendant toutes ces années, avec douceur et compétence.

La municipalité a tenu à lui offrir une plante en pot en souvenir de son passage à l'école de Domblans.

Gageons que nous la reverrons bientôt puisqu'elle deviendra, dans quelques mois, une Domblanaise du lotissement des Bauches.

*Josette REYMANN, rapporteur de la Commission*



## ACCUEIL DE LOISIRS

### - Organisation du péri-scolaire

Le restaurant scolaire et la garderie connaissent toujours une bonne fréquentation.

Le personnel ne change pas et depuis le mois de juin, Mesdames Bécoulet et Boidard assurent toutes les deux le service du soir (16h30-18h15) afin de respecter les normes d'encadrement.

De même, malgré une fermeture de classe à la rentrée de septembre, les effectifs d'accueil dépassant souvent 12 enfants le matin, nous avons dû renforcer la présence du personnel (2 personnes présentes).

En accord avec les enseignants et pour améliorer le temps de pause du midi, depuis le 12 novembre : mise en place de 2 services de restauration (à l'essai jusqu'aux vacances de Noël).

Voici le déroulement:

- à 11h30, les enfants des cycles 1 et 2 sont pris en charge par Mesdames Bécoulet et Boidard; après passage aux toilettes et lavage des mains, c'est l'installation pour le repas (15 à 20 enfants)



pendant ce temps les 2 ATSEM: Mesdames Coutenot et Chaloyard assurent la surveillance des élèves du cycle 3 et de ceux qui restent en garderie; différentes activités sont proposées dans la salle de classe jouant le restaurant scolaire ou à l'extérieur selon le temps.

- entre 12h15 et 12h30: changement; les grands s'installent pour le repas alors que les plus jeunes profitent des animations avec le même encadrement.

- vers 13h, tout le monde se retrouve dans la cour avant de rejoindre le groupe scolaire à 13h20.

Corinne Bonin (agent administratif mairie et agence



postale) intervient le mardi et le jeudi selon les effectifs (les jours peuvent changer) et donne la main à celles qui en ont besoin (repas si le nombre est important ou activités), elle s'adapte.

Cette nouvelle organisation du temps de pause semble donner toute satisfaction: les enfants moins nombreux dans chaque groupe sont beaucoup plus calmes .

A noter que les ATSEM ont accepté de changer leur temps de pause , on peut les remercier.



#### - Quelques rappels:

*Horaires de la garderie :*        matin : 7h15-8h20  
    midi : 11h30-12h30  
    soir : 16h30-18h15

*Coût d'une séquence garderie* (matin, midi ou soir)

1,05 € depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 (délibérations du Conseil Communautaire du 25 juin 2012)

S' il y a 3 séquences dans la même journée pour un enfant, 2 seulement sont facturées soit maximum 2,10 €.

*Prix du repas :* 4,56 €

Un **nouveau règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire** a été validé par le Conseil Communautaire du 25 juin 2012.

Il a été rédigé par Anne CLAVELIN, directrice de l'Accueil de Loisirs, avec la participation de nos 2 responsables , Maryse BECOULET et Pierrette BOIDARD.

Celui-ci a dû être remis aux parents en début d'année scolaire.

#### **Formation du Personnel**

Le SICOPAL, le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la ville de LONS organisent, chaque année, des journées de formation des personnels de service et/ou animateurs distribuant des repas.

Cette année, Madame Bécoulet a passé une matinée au restaurant municipal de Lons le Saunier, elle a pu ainsi visiter les cuisines et découvrir toutes les étapes de la préparation d'un repas servi dans nos restaurants, cette séance de formation s'est achevée par un repas offert aux stagiaires par le restaurant municipal.

Madame Boidard, qui avait fait cette formation l'an dernier, a bénéficié d'une demi-journée de stage sur le site de Domblans avec pour thème : quelques consignes d'organisation et d'hygiène au moment des services et des idées d'animation pour les enfants concernant l'alimentation.

#### **Convention « multi-sites » de l'Accueil de Loisirs périscolaire**

Notre Accueil de Loisirs fonctionne en multi-sites depuis plusieurs années.

Une directrice, Anne CLAVELIN, embauchée par la CCCHS gère les 4 sites du périscolaire de la Communauté de Communes. Ce mode de fonctionnement nous permet par le biais d'une convention de services partagés d'obtenir des aides financières de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et de la DDCSPP (anciennement Jeunesse et Sports).

Début juillet une réunion avec ces 2 organismes nous informait que cette mesure dérogatoire ne pouvait se prolonger.

Ces aides profitaient aux familles, en permettant une baisse de la tarification des prestations rendues.

Après quelques mois d'inquiétudes sur le devenir de nos accueils périscolaires, nous avons obtenu de poursuivre avec ce même fonctionnement (temps inconnu) à condition que nous fassions des efforts dans l'application de nos projets éducatifs et pédagogiques.

Une réunion le 20 septembre, avec la directrice A. Clavelin et notre personnel, a permis de repositionner le rôle de l'animateur en périscolaire et les besoins de l'enfant ainsi que l'attitude de l'animateur aux différentes périodes d'accueil de la journée.

Une réunion en octobre, organisée par la CCCHS a réuni à Voiteur le personnel des 4 sites d'Accueil de Loisirs de la Communauté de Communes. Elle avait pour but d'informer ces personnes de nos difficultés avec la DDCSPP et la CAF et de les sensibiliser voire motiver pour un accueil de qualité.

### ***RAMi (Relais d'Assistantes Maternelles itinérant)***

Ce service, ouvert à toutes les assistantes maternelles de Domblans et des villages environnants, est animé par Charlotte GIRARD. Il fonctionne à Domblans dans le bâtiment périscolaire (salle de classe).

Il connaît une affluence de plus en plus importante. En octobre, le nombre d'enfants accueilli variait de 15 à 20. Une nouvelle organisation a dû se mettre en place : l'accueil des assistantes maternelles avec les petits a lieu désormais le jeudi et le vendredi matin de 9h30 à 11h30 sur inscription de façon à ce que les effectifs soient équilibrés.

Tous ces changements se sont faits en accord avec les Assistantes Maternelles, la CCCHS et la municipalité de Domblans.

Nous espérons que ces nouveaux horaires donneront entière satisfaction.

*Coordonnées de la responsable:*

*Charlotte GIRARD*

*Responsable Animatrice du Réseau Assistantes Maternelles itinérant des Coteaux de la Haute Seille et du Premier Plateau*

*2, rue des Masses. 39210 VOITEUR*

*tél. : 03 84 44 64 86*

### ***ACCUEIL de LOISIRS EXTRA-SCOLAIRE***

L'Accueil de Loisirs a fonctionné du 9 juillet au 3 août, sur les sites de Montain et Domblans, et du 20 août au 31 août, exceptionnellement sur le site de Domblans.

En juillet, 97 familles soit 142 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs (40 familles sur Domblans).

En août, 42 familles soit 69 enfants ont été accueillis à Domblans.

Du 18 au 20 juillet, 14 enfants ont participé à un camp à Baume-les-Messieurs.

Chaque site est dirigé par un directeur accompagné de 2 ou 3 animateurs (le nombre d'animateurs présents est au-dessus des normes d'encadrement imposées par la DDCSPP).

**« Les couleurs de la nature »** fut le thème des animations de l'été.

Chaque semaine une couleur correspondant à un thème faisait le lien entre les animations.

*Exemple :*

- semaine bleue : l'eau*
- semaine marron : la terre*
- semaine blanche : l'air etc...*

Dans l'ensemble, cet accueil semble donner satisfaction aux parents qui le pratiquent. L'équipe éducative trouve le cadre idéal pour proposer des activités ludiques et variées en lien avec l'environnement.

***L'Adjointe responsable, Marie-Noëlle ROY***

## ENTRETIEN, AMÉNAGEMENT IMMOBILIER

### **ÉCOLE :**

La classe du cours élémentaire qui occupe l'ancienne mairie a été restaurée en totalité : isolation des murs donnant sur l'extérieur, pose d'un faux plafond isolé pour réduire le volume à chauffer, vitrification du parquet, pose de revêtement mural et remise en place des tableaux. Ces travaux ont été l'occasion de supprimer une cheminée décorative qui, par le conduit, n'apportait que du froid et de condamner une porte inutilisée. L'électricité a été restaurée et remise aux normes. Montant des travaux **12 700 € TTC**. (C'est la troisième classe en trois ans).

Les logements de l'école ont été rénovés, à savoir, la pose de faux plafonds avec isolation thermique, la réfection des revêtements muraux dans deux pièces, la mise en place sur le réseau de chauffage de compteur de calories pour facturer aux locataires le juste montant de leur consommation et par la même occasion les motiver sur les économies et, enfin, la remise en état complète d'une salle de bains.

Montant des travaux : **17 100 € TTC** (798€ ont été remboursés par l'assurance pour dégâts des eaux).

La chaudière qui alimente tout le bâtiment a été remplacée par une installation très basse température avec programmation de celle-ci et des heures de chauffe suivant l'occupation des locaux. Montant des travaux **28 500 € TTC** comprenant la modification des circuits des deux logements avec compteurs.

La commune perçoit une aide du Conseil Général au titre de la CSCJ de **3 730 €**.

### **BÂTIMENT DE LA POSTE :**

Les 6 fenêtres et la porte d'entrée du logement ont été remplacées par des menuiseries PVC double vitrage. Montant des travaux **9 683€ TTC**.

En cette fin d'année 2012, tous les bâtiments de la commune : la Mairie, l'agence Postale ainsi que le logement, l'ensemble du groupe scolaire et les deux logements locatifs, la Salle des Fêtes, la gendarmerie, la salle Tosi sont agencés avec des menuiseries extérieures en PVC double vitrage. L'isolation des murs donnant sur l'extérieur ainsi que des plafonds a été améliorée à chaque intervention.

### **MAIRIE :**

Après plusieurs années de bons et loyaux services, la chaudière a été remplacée par une nouvelle à très basse température avec programmation des heures de chauffe adaptées à la fréquentation des bureaux pour un coût de **6 700 € TTC**.

La commune perçoit une aide du Conseil Général au titre de la CSCJ de **1 319 €**.



### **LA SALLE DES FÊTES :**

Dans la chaufferie, les tuyauteries de distribution du chauffage ont été calorifugées dès le départ chaudière pour un montant de **2 500 € TTC**.

A l'extérieur, l'espace jeux pour enfants a été sécurisé côté rue des prés Mourain par la pose d'une clôture, montant **1 570 € TTC**.

### **LA GENDARMERIE :**

Eclairage des six garages : montant **1 280 € TTC**

Divers petits entretiens pour un montant de **400 €**

### **L'ÉGLISE :**

L'horloge et les roulements de la cloche ont été remplacés par une entreprise spécialisée pour la somme de **2 355 € TTC**.

### **LE MONUMENT AUX MORTS :**

Restauration du Soldat (consolidation, sablage et peinture) **300 € TTC**.

**L'ATELIER COMMUNAL :**

Remplacement du **plancher** du bureau : **550 € TTC.**

(De multiples petites interventions de maintenance au quotidien).

**RÉORGANISATION DES FERMETURES SUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS :**

Toutes **les serrures** ont été changées et sont maintenant équipées de clés à reproduction interdite. Un organigramme a été demandé à une entreprise spécialisée et, mis à part un petit problème de repérage des clés au début, l'ensemble donne satisfaction.

Il faut dire que jusque-là, de nombreuses copies de clés circulaient dans la commune, ce qui rendait la gestion, l'entretien des locaux et le suivi de leur occupation très incertains. Montant **7 650 € TTC.**

Les travaux de mise en conformité de l'école et de l'agence postale, prévus courant 2012, ont été reportés aux vacances de Février 2013 pour un problème lié à la consultation des entreprises qui aurait amené à réaliser les travaux en période scolaire.

**La Commune sera en conformité avec la loi en 2014; tous les bâtiments recevant du public devront être accessibles aux personnes handicapées.**

*Le rapporteur de la Commission, J.P. BOUDIER*

*L'Adjoint en charge des bâtiments communaux, Louis BERTHET*

**CADRE DE VIE****AMENAGEMENT DU CARREFOUR RUE DE BRERY-RUE DU GUE FAROUX EN SITE PAYSAGER :**

La commune a confié à un architecte, l'étude et l'estimation des travaux de cette réalisation. L'estimation globale du projet étant trop élevée, la commune a décidé de se charger de la maîtrise d'œuvre.

La première entreprise à intervenir devait faire le diagnostic amiante des deux bâtiments existants (garages et petit atelier). Malheureusement, cette entreprise a perdu, en cours d'année, son agrément ce qui a eu pour conséquence de retarder considérablement la démolition de ces deux édifices. Malgré ce retard, nous espérons être en mesure d'arborer et d'implanter les pelouses dès le printemps. Le chantier de l'OPAC a été retardé pour les mêmes raisons.

L'entreprise FAMY devait intervenir courant juillet 2012 pour effectuer les travaux suivants :

- désamiantage et évacuation en centre agréé pour	4 236,00 €
- démolition des bâtiments et évacuation des déblais pour	1 530,00 €
- terrassement de la plateforme pour	1 965,00 €
- fourniture et mise en œuvre de concassé (allées+placette) pour	2 001,00 €
- fourniture et mise en œuvre de sable stabilisé pour	1 522,50 €
- fourniture et pose de bordures en bois pour	1 757,50 €
- fourniture, transport et mise en place de terre végétale pour	9 937,50 €

- soit un total hors taxes de

22 949,50 €

**LE FUTUR CIMETIÈRE :**

Le cimetière actuel arrivant à saturation, sans possibilité d'extension, le Conseil Municipal s'est penché depuis plusieurs années sur l'étude de la création d'un nouveau cimetière. Le choix de l'emplacement, rue du Gué Faroux, nous a semblé le mieux adapté, par la proximité, la facilité d'accès, la configuration du terrain et la nature du sol. Après plusieurs séances de travail et de réflexion, un architecte nous a dessiné une première ébauche, partant sur la réalisation d'un cimetière paysager. Ce projet, retenu par la commission, a été confié au S.I.D.E.C pour en assurer la

maîtrise d'œuvre. Les formalités administratives puis la consultation des entreprises sont prévues au printemps 2013 pour une première tranche de travaux qui débutera dès l'été et devrait permettre de recevoir les premières inhumations fin 2014. D'un coût prévisionnel de 350 000 €, sa réalisation en plusieurs étapes rendra le financement du projet moins contraignant pour le budget communal, sachant que nous ne devons pas espérer d'aides extérieures.



### **CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS ORGANISÉ PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL :**



Le 1<sup>er</sup> décembre 2012, une petite délégation de notre commune s'est rendue à 9h30 au Conseil Général du Jura pour recevoir le 14<sup>ème</sup> prix ex-aequo avec la commune de SAINT-LAURENT-LA-ROCHE dans la catégorie des communes de 300 à 1000 habitants. Ce prix nous a été remis des mains de Monsieur PERNY Christophe, Président du Conseil Général et de Monsieur LAMY André, Conseiller Général de notre canton.

Nous adressons nos félicitations à une habitante de notre commune qui a été primée également dans le concours des maisons individuelles.

Après le prochain recensement, notre commune va certainement changer de catégorie pour passer dans celle des 1000 à 3000 habitants. Un effort sera peut être nécessaire afin de garder un classement correct (à voir). Nous vous rappelons que ce concours est ouvert aux particuliers, il vous suffit simplement de vous inscrire en mairie.

### **ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE FIN D'ANNEE :**

En 2011, nous avons fait un effort important pour l'illumination de la place SAILLAND. Cette année, il nous restait quelques mètres de guirlandes à acheter pour finir l'ensemble qui sera entièrement composé de guirlandes à leds blanches. Les anciennes guirlandes ont été installées au centre du village sur le sapin de l'école et devant la Mairie. Après remise en état, tous les luminaires ont été mis en place, début de semaine 49, par Monsieur BRUCHON Frédéric (seul possesseur d'une nacelle dans les environs) et par les employés municipaux.



nouvelle décoration du Poids Public

Le 1<sup>er</sup> décembre après-midi une équipe de dix personnes, formée de membres du foyer rural et de quelques bénévoles, s'est retrouvée salle TOSI pour confectionner et remettre en état les décorations de Noël. Ces décorations ont été mises en place, toujours par des bénévoles, le samedi suivant.

**Un grand merci à toutes les personnes qui donnent un petit peu de leur temps pour participer à ces opérations, pour le plaisir des yeux de toute la population.**



### **NETTOYAGE DE PRINTEMPS :**

Cette journée s'est déroulée le 13/04/2012. Encore une fois, nous avons eu beaucoup de chance avec le temps car nous avons bénéficié d'un très bel après-midi de printemps.

Rendez-vous était donné à la mairie pour constituer les équipes. 45 enfants de l'école et 25 adultes (parents d'élèves et bénévoles) ont participé à cette opération. Une fois formés, les groupes, munis de gants et de sacs, se sont répartis sur les espaces verts et les abords de notre commune.

Environ 78 kg de déchets ont été ramassés soit environ 13 kg de papier, 35 kg de verre, 15 kg de fer et 15 kg de bouteilles en plastique. Nous pouvons remarquer que la quantité collectée est quasi identique à l'année précédente.

Les déchets, ainsi triés, ont été déposés en déchetterie par les agents techniques.

Après l'effort, le réconfort, tous les participants se sont retrouvés, en mairie, pour le traditionnel verre de l'amitié et tous sont repartis avec un œuf de Pâques.

Nous pouvons saluer, ici, l'initiative de l'USCS qui a organisé, le lendemain, la même opération aux abords de la rivière, du stade et de l'arboretum. Environ 15 enfants âgés de 9 à 13 ans et 10 adultes ont participé à ce nettoyage par une météo pas très plaisante.

Merci à tous pour votre participation et bienvenue à toutes les personnes soucieuses du respect de notre environnement.



*Un groupe de ramasseurs*

### **LE FLEURISSEMENT DE VOTRE VILLAGE :**

La commission s'est réunie le 14/04/2012 pour procéder aux choix des nouvelles plantations (essences et coloris). Les coloris retenus, pour les jardinières, sont le rouge et le blanc. Nous n'avons pas créé de nouveaux espaces floraux, nous nous sommes contentés de planter l'existant. Bégonias blancs et géraniums rouges ont été plantés dans les bacs et roses d'Inde et autres variétés dans les parterres pour un montant de 1 053 €. Cette année, encore, une partie des plantes a été conservée pour l'année prochaine. Un printemps, un peu sec, n'a pas aidé à la bonne reprise des plants. Nous pouvons remarquer, cette année, que nous n'avons pas eu de disparition de plants ni de vandalisme. Cet automne, des pensées petites fleurs, jaunes et bleues, ont pris le relais des fleurs annuelles. Nous n'avons rien planté devant l'école car des travaux d'accessibilité vont être effectués ; par contre, nous avons fleuri le parterre en face du cimetière.



### **L'ARRIVEE DU PERE NOEL :**

Notre village est devenu, depuis quelques années, un lieu incontournable pour ce petit homme, habillé de rouge, que nous appelons Père Noël. Ici, il aime se ressourcer de chaleur humaine avant de reprendre son long chemin. Il est arrivé en calèche le 21 décembre et vous étiez nombreux, petits et grands, à l'attendre avec impatience. A peine descendu de son véhicule, tout le monde s'est précipité vers lui pour l'embrasser et immortaliser l'instant magique par des photos. Pendant la distribution des friandises, le Père Noël avait mis à votre disposition son moyen de locomotion. Sa hotte fut bien vite vidée et il était temps pour lui de reprendre la route vers d'autres contrées. Cette soirée de joie et de bonne humeur s'est terminée par le traditionnel vin chaud confectionné et servi par les membres du comité des fêtes (un grand merci pour leur aide).



***Merci à toutes et à tous pour votre participation nombreuse à ces petits moments de convivialité qui animent la vie du village, ça nous fait chaud au cœur et surtout ça nous donne envie de recommencer l'année prochaine.***

***Le rapporteur de la Commission, Christian GAUDEY***

***L'Adjoint en charge, Louis BERTHET***

***Le premier arbre fleurissant à  
Domblans :  
un CORNOUILLER MÂLE***



## CREATION D'UN VERGER DE COLLECTION

En 1998, la commune a créé l'arboretum avec la plantation de 52 espèces de feuillus de la région, en bordure de Seille. Régulièrement fréquenté par les habitants de DOMBLANS ou des personnes de l'extérieur, aménagé avec des tables et des bancs, il sert également d'aire de repos et de détente pour les plus petits.

A l'ouest de cette partie aménagée, reste une belle étendue de terrain qui servait jadis de pâturages aux troupeaux de vaches. Longeant la rivière, cette zone mal utilisée actuellement, semblait avoir pour vocation la continuité de l'arboretum et sur proposition de M. le Maire, un projet d'extension fut étudié avec l'implantation d'essences d'arbres d'une autre longitude. Cependant, ce projet n'a pas été retenu et nous nous sommes orientés vers la création d'un verger de collection étendu à l'échelle de la CCCHS.

En effet, beaucoup de vergers sont à l'abandon et envahis par la friche. Les arbres, faute de soins, meurent dans l'indifférence, étouffés par les ronces ou ruinés par le gui et notre patrimoine fruitier local disparaît.

Les nouvelles générations, pour la plupart, ne semblent guère motivées aujourd'hui à la production dite familiale de fruits ou de légumes. Les bassins de production fournissent sur les marchés ou les magasins d'alimentation des produits d'une présentation remarquable, sélectionnés pour leurs qualités marchandes plus que pour leur représentativité régionale et leur typicité.

Nous sommes tout à fait à l'encontre du développement durable. Ces fruits et légumes produits de manière industrielle, qui peuvent contenir de



nombreux résidus de pesticides, sont transportés par des norias de camions sillonnant les routes en tous sens avec forte consommation d'énergie et dégagement de CO<sub>2</sub> et alimentent chaque semaine les quatre coins de l'Europe.

Il est opportun d'apprendre et motiver les enfants ou les plus grands à la sauvegarde de notre patrimoine fruitier, à produire soi-même ses fruits, ses légumes (en partie). Le but, recherché par les initiateurs de ce projet, est de faire découvrir aux enfants et à toutes personnes intéressées, dans une démarche pédagogique, l'implantation, le suivi et la production d'un arbre fruitier, puis l'utilisation des fruits. Pour cela, si le pommier est le plus représentatif par la diversité et le nombre de variétés connues, il n'en demeure pas moins que de nombreux autres fruits portent autant d'intérêt et leur production sur le verger permettra aux enfants de mieux maîtriser la période de fructification (on ne produit pas des cerises à Noël sous notre latitude et pourtant l'étal du marchand nous en propose).

***Ce projet communal, co-porté par la CCCHS est instruit par une commission formée de :***

*M<sup>lle</sup> Diane MUZART chargée de mission de la CCCHS à l'environnement*

*Quatre représentants du Conseil Municipal de la commune de DOMBLANS :*

*M<sup>me</sup> Josette REYMANN*

*M. Louis BERTHET*

*M. Daniel CHALANDARD*

*(vice Président à la CCCHS chargé de l'environnement)*

*M. Michel ROUSSOT*



## L'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ PAR LA COMMISSION

### ***Création, aménagement et suivi d'un verger de collection***

Sur le site proposé seront répertoriées les variétés d'arbres fruitiers locaux, rustiques ou d'intérêt gustatif supérieur. Une pépinière clôturée d'un grillage sera consacrée aux semis et au développement des petits végétaux avant d'être transplantés en pleine terre. Un cheminement compacté permettra aux personnes à mobilité réduite de pouvoir

bénéficier du parcours. De part et d'autre, les arbres seront implantés suivant l'ordre le mieux adapté avec les grands développements, les formes naines et les petits fruits. Une signalétique indiquera les informations nécessaires pour chaque sujet et un panneau d'informations général sera installé à l'entrée du verger.

### Développement d'un site pédagogique

Sensibiliser petits et grands, les écoles de la CCCHS, au développement d'un arbre fruitier : le semis à partir d'un pépin ou d'un noyau donne naissance à un franc, qui sera le porte-greffe d'un greffon de son choix et produira la variété de fruit recherchée. Puis il y aura la taille de

formation et de fructification, l'entretien du verger et enfin la cueillette des premières récoltes avec les multiples possibilités de consommation suivant les affinités du fruit (cru, cuit, séché, compote, confiture, pâtisserie, confit, jus de pomme ou cidre et eau de vie).

### Aménagement d'un lieu permettant de favoriser la biodiversité



En faisant découvrir aux enfants le rôle primordial des insectes dans la pollinisation des plantes.

Conserver une diversité de plantes suffisante afin que chaque famille d'insectes y trouve un milieu favorable. Une ruche pourrait y être installée à titre expérimental. Des nichoirs seront accrochés contre les arbres invitant les petits oiseaux mangeurs d'insectes à nidifier.

### Un espace de détente

Des bancs et des tables de pique-nique répartis le long du parcours permettront aux visiteurs de faire une halte à l'ombre d'une rangée de saules têtards conservée et complétée. La présence de ces arbres sera expliquée aux visiteurs et rappellera l'utilité du saule. Exploité en têtard tous les quatre ans, ses branches



Alignement de saules

Accès depuis la passerelle



permettaient la fabrication d'échalas servant au tuteurage de la vigne avant la conduite sur fil de fer, au XIXème siècle. Un abri bois sera installé, pouvant accueillir une dizaine de personnes assises, et facilitera les prises de notes pour les écoliers. Il sera un abri en cas de pluie.

### Association de Croqueurs de pommes

A ce jour, aucune association ne couvre notre région, il sera donc nécessaire de créer une association locale sur la CCCHS. Plusieurs personnes des communes de la Haute-Seille ont déjà fait savoir leur intention d'y participer. Cette nouvelle section des Croqueurs de pommes évoluera en collaboration avec les associations voisines auprès desquelles des contacts ont déjà été pris. Cette association devra assurer la gestion depuis sa création, le suivi et l'entretien du verger certaine-

ment en partenariat avec la CCCHS et la Commune.

Les membres de l'association seront habilités à accueillir le public et les groupes scolaires avec des ateliers d'initiation à la conduite des arbres fruitiers, démonstration de taille et de greffage, utilisation des fruits ....

(Toute personne souhaitant entrer dans la future association peut s'inscrire en mairie).

#### Montant du Projet (après consultation des entreprises)

Création du cheminement	24 916 € TTC
Abri bois 5m x 3	7 402
Panneaux de sensibilisation	7 438
Malle pédagogique	372
Mobilier bois + panneau d'information	4 444
Clôture de la pépinière	400
Accessoires divers	373
<b>Total =</b>	<b>45 345 € TTC</b>

#### Plan prévisionnel de financement

-Subvention Europe Leader	50 %
-Subvention DREAL de Franche-Comté	15%
-Subvention du Conseil Général Jura	15%
-Financement complémentaire	20% *

\*(Autofinancé par la Commune et la CCCHS)

Pour la Commission, Louis BERTHET

## NOS DECHETS

### LA COLLECTE :

3 Communautés de Communes et 4 SICTOM collectent les déchets ménagers de 542 des 544 communes du Jura (soit 269 937 jurassiens desservis) et ensemble ils forment le SYDOM du Jura à savoir :

- La Communauté de Communes du pays de Salins-les-Bains pour 7 687 habitants, 23 Communes,
- La Communauté de Communes du plateau de Nozeroy pour 3 269 habitants, 28 Communes,
- La Communauté de Communes du pays des Lacs pour 6 092 habitants, 30 Communes,
- Le SICTOM de la région de Champagnole pour 32 631 habitants, 65 Communes,
- Le SICTOM du Haut-Jura pour 53 814 habitants, 66 Communes,
- Le SICTOM de la zone de Dole pour 85 638 habitants, 127 Communes,
- Le SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier pour 80 806 habitants, 203 Communes.



Les déchets ménagers sont principalement collectés en porte à porte, c'est-à-dire au pied des maisons et des immeubles, 1 à 2 fois par semaine pour le bac gris et 1 à 2 fois par quinzaine pour le bac bleu. Outre la collecte en porte à porte, le SICTOM du Haut-Jura achève le déploiement de conteneurs semi-enterrés, le SICTOM de Dole le poursuit et le SICTOM de Lons-le-Saunier le prépare pour le quartier de la Marjorie.

51 928 tonnes (bac gris) et 16 628 tonnes (bac bleu) ont été collectées en 2011 pour un coût moyen par habitant de 31,00 € (moyenne calculée hors SICTOM de la zone de Dole).

Ensuite le SYDOM assure le traitement de ces déchets (tri par matériau des déchets recyclables, incinération principalement des déchets résiduels et stockage des déchets non recyclables de déchetteries au CSJ (Centre de Stockage du Jura) à Courlaoux – Les Repôts.

### LA POUBELLE JURASSIENNE :

En 2011, chaque jurassien a produit 470,80 kg de déchets qui se décomposent ainsi :

- 192,40 kg dans le bac gris
- 176,30 kg en déchetterie
- 61,60 kg dans le bac bleu
- 40,50 kg de verre.

Le coût moyen pour la gestion des déchets est de 77,00 € par habitant et le taux de qualité moyen du tri dans le département est de 84,71 %.

L'objectif du SYDOM est de réduire notre poubelle de 27,80 kg pour arriver en 2014 à 443,00 kg par habitant.

Le bac gris en légère diminution poursuit sa tendance avec le développement du compostage collectif (scolaire, pied d'immeuble ...) et les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire. Je vous rappelle que le SICTOM vend des composteurs pour la somme de 15,00 € (renseignez-vous en mairie). La Commune envisage d'installer un composteur au restaurant scolaire afin de sensibiliser les enfants contre le gaspillage (ils porteront eux-mêmes les déchets alimentaires dans le composteur) et pour réduire évidemment l'apport dans le bac gris.

Concernant les apports en déchetterie, la création d'Eco-mobilier en 2012 et l'ouverture d'une filière pour les déchets d'éléments d'ameublement (DEA) réduiront le volume des déchets stockés. Cependant, l'essentiel reste de réduire ce flux de déchets.

Trois solutions majeures :

- apprendre à traiter ses déchets verts de manière autonome avec le paillage, le compostage, les espèces à pousse lente ...

- donner aux associations (ALCG, OASIS, Emmaüs,...) vos meubles et objets dont vous n'avez plus l'utilité,
- utiliser les conteneurs à textiles, linges et chaussures.

Continuer à réduire le bac bleu, c'est en premier lieu dire STOP à la PUB mais c'est également lutter contre les impressions inutiles et surtout ne pas acheter de déchet en ayant le bon réflexe, dès l'achat, d'éviter les emballages inutiles.

#### **LE TRAITEMENT :**

En 2011, plus du tiers de l'ensemble des déchets a produit de l'énergie (chaleur, électricité), un tiers a été recyclé, un cinquième composté et à peine plus de 10 % stockés. Je vous invite, si vous avez un peu de temps et si cela vous intéresse, à aller visiter cette usine d'incinération.

#### **L'APPORT VOLONTAIRE :**

Dans le Jura, il existe une déchetterie pour 8 000 habitants (la moyenne nationale est de une pour 15 000 habitants), soit 33 déchetteries et 2 déchetteries mobiles, pour un coût de gestion de 19,00 € par habitant (moyenne calculée hors SICTOM de la zone de Dole) pour 173 kg de déchets déposés par habitant (hors gravats).

1 041 conteneurs à verre (1 pour 257 habitants) ont permis de collecter, en 2011, 10 936 tonnes de verre soit 41 kg par habitant.

Ces principales informations sont issues du rapport annuel 2011 établi par le SYDOM du Jura que vous pouvez consulter en Mairie.

#### **COMITE SYNDICAL DU 27/11/2012 :**

En préambule à cette réunion, le Président du SICTOM, Monsieur Henri GUICHARD, nous a mis en garde contre des faux agents SICTOM qui se présentent chez vous pour vous dresser une amende, payable de suite, pour tri non conforme de vos bacs ou pour vous vendre un calendrier. Le président rappelle que le SICTOM ne pratique pas ces choses-là.

**SOYEZ VIGILANTS.**

Pour la deuxième année consécutive et grâce à un meilleur tri des bacs bleus des habitants de la zone du SICTOM de Lons-Le-Saunier (économie de 80 000,00 euros) la redevance ordures ménagères 2013 n'augmente pas soit :

- 118.00 € pour un foyer d'une ou deux personnes en résidence principale,
- 199.00 € au-delà de deux personnes en résidence principale.

*Je vous encourage à continuer vos efforts et je vous en remercie.*

#### **Les orientations budgétaires du SICTOM pour l'année 2013 sont :**

- Etude de l'extension de l'aire de lavage au siège du SICTOM,
- Acquisition d'une bande de terrain à l'arrière du SICTOM pour aire de lavage,
- Achat d'un camion benne à ordures ménagères collecte porte à porte (un camion de 7 ans d'âge est renouvelé tous les ans),
- Achat d'un camion benne de collecte des conteneurs semi-enterrés,
- Acquisitions des conteneurs semi-enterrés,
- Projet d'une nouvelle déchetterie à Orgelet,
- Projet de l'extension de la déchetterie de Messia-sur-Sorne.

Tous les investissements réalisés par le SICTOM sont autofinancés grâce aux fonds propres constitués depuis des années.

Le SICTOM n'a donc pas recours à l'emprunt et aucun frais financiers ne sont inscrits au budget.



**Votre délégué SICTOM : Christian GAUDEY**

## URBANISME, GESTION IMMOBILIER

### **SALLE DES FÊTES**

Pas de bilan détaillé cette année, mais quelques informations pour vous rendre compte de l'état des lieux de notre salle des fêtes.

Cet espace connaît toujours un bon rythme de fréquentation; une soixantaine de locations pour 2012 avec des locations, à la journée, en semaine le plus souvent et de nombreuses occupations le week-end.

Parmi ces réservations, 8 ont été gratuites pour les associations comme prévu.

En général, les locataires semblent assez satisfaits des conditions de location (salle propre, spacieuse, bien éclairée, bon aménagement).

Afin de la garder en bon état, nous devons procéder à de nombreuses interventions aussi bien en plomberie qu'en électricité, menuiserie et entretien des appareils électriques; cette année le montant de ces interventions s'élève à : 3 772 € (à savoir remplacement de compresseurs sur 2 chambres froides, environ 2 000 €).

La dépense la plus importante reste le chauffage : 7 820 € contre 7 160 € en 2011.

L'augmentation constante du tarif gaz nous contraint à augmenter le prix du m<sup>3</sup> à la location.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le m<sup>3</sup> de gaz sera facturé 11,50 € (délibération du C.M du 23/11/12).

Nous venons d'acquérir un écran de projection télécommandé qui sera prochainement installé par le personnel communal. A l'étude pour l'an prochain, l'achat d'un vidéo projecteur qui pourrait être loué aux utilisateurs.

En ce qui concerne les recettes pour 2012, elles sont en augmentation 13 954 € contre 11 760 € en 2011.

En début d'année 2013, la commission gestion de l'immobilier va se réunir afin de trouver une méthode équitable pour calculer la consommation de gaz lors d'une location (petite ou grande salle).

### **LOCATIONS IMMOBILIÈRES**

La commune a en charge :

- un appartement à la poste (type F4) actuellement occupé par un jeune couple avec un enfant scolarisé à Domblans.
- 2 appartements dans le bâtiment scolaire (type F3) qui ont été rénovés cet été et sont donc disponibles pour une location. Pour de plus amples renseignements s'adresser à la mairie.
- la gendarmerie : ce bâtiment est propriété de la commune; bureaux et logements sont loués à la gendarmerie nationale.
- 11 garages : 6 sont attenants à la gendarmerie et sont loués par les gendarmes en poste.  
5 garages situés vers la poste et au carrefour route de La Muyre sont loués à des particuliers.

*L'Adjointe responsable, Marie-Noëlle ROY*

## VOIRIE COMMUNALE

En 2012, les travaux prévus n'ont pas pu être réalisés par l'entreprise Bonnefoy de Larnaud car le marché des travaux de la CCCHS n'a pas été reconduit par l'entreprise (celle-ci travaillait à perte).

Un autre marché a été fait fin octobre avec l'entreprise SJE de Messia.

Par contre rien ne se fera car le temps ne nous le permettra pas.

Tout ce qui était prévu en 2012 se fera en 2013.

### **SIGNALISATION VERTICALE**

Achat de quelques panneaux à la société Signaux Girod de Bellefontaine pour une somme de 1 000 euros

*Le rapporteur de la Commission, Rémi COURTOU*

## Liste des Associations 2012/2013

<b>Association</b>	<b>Présidence</b>	<b>Activités principales</b>	<b>Téléphone</b>
<b>Anciens combattants AFN</b>	M. SAMPERS André	<i>Célébrations Armistices Anniversaires Devoir de Mémoire</i>	03 84 85 20 18
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	M. LAMBERET Rémy	<i>Cérémonie 14 Juillet Méchoui annuel, Loto</i>	03 84 44 64 68
<b>Société de Chasse</b>	M. RECOUVREUX Pascal	<i>Pratique de la Chasse</i>	03 84 85 27 51
<b>Au Vent du Cuard</b>	M. DE BROISSIA Patrice	<i>Sauvegarde de l'Environnement</i>	03 84 85 24 26
<b>Arts Martiaux des Coteaux de Seille</b>	M. HUGONNAUX Olivier	<i>Pratique du Judo + autres Arts Martiaux</i>	03 84 44 90 22
<b>Club aquariophile Jurassien</b>	M. CLERGUE Laurent	<i>Puces (15 Août), Bourse d'échanges en Octobre</i>	06 36 57 26 38
<b>Club du Temps Libre "les Amis"</b>	M <sup>me</sup> GUILLAUME Annick	<i>Après-midi jeux (chaque Mardi), Expo-vente, Voyage</i>	03 84 85 24 66
<b>Comité des Fêtes</b>	M. BUCHIN Jean- Marie	<i>Animation village Puces Fête foraine Soirée dans. Concours</i>	03 84 44 85 40
<b>Coopérative Scolaire</b>	M <sup>me</sup> VILLERET Nadine	<i>Manifestations au profit d'activités extra-scolaires</i>	03 84 44 62 48
<b>Foyer Rural</b>	M <sup>me</sup> GUILLAUME Annick	<i>Travaux manuels (2j/semaine) Dans. salon, Gym, Cirque, Inform.</i>	03 84 85 24 66
<b>"Les Blés Noirs"</b>	M <sup>me</sup> TRIOMPHE Christine	<i>Association du quartier "La Sarazine"</i>	09 62 02 73 98
<b>Pétanque des Coteaux de la Haute-Seille</b>	M. OLIVIER Richard	<i>Pratique Pétanque, Concours en Juillet et Challenge</i>	06 77 14 07 31
<b>Société de Musique de Voiteur</b>	M. MARRON François	<i>Pratique de la Musique, Concerts</i>	03 84 25 39 43
<b>Union Sportive des Coteaux de Seille</b>	M. BAUDRY Jacques	<i>Pratique football, Bourse Vélos Loto, Souper dans. Tournoi</i>	03 84 44 66 63
<b>3CHS</b>	M. PETITJEAN Gérard	<i>Pratique de la Course à pied</i>	03 84 44 66 39

Repas des + de  
70 ans  
11/11/12



***Dates à retenir pour les diverses animations locales (2013)***

Mercredi 9 Janvier	Galette des Rois	Foyer Rural
Samedi 26 Janvier	Souper dansant	USCS (football)
Samedi 16 Février	Loto	Amicale des Pompiers
Samedi 23 Février	Carnaval	Comité des Fêtes
Dimanche 24 Février	Fondue	Comité des Fêtes
Samedi 2 Mars	Bourse aux vélos	USCS
Samedi 16 Mars	Moules-Frites	Coopérative Scolaire
Samedi 21 Mars	Interclub	"Les Amis"
Samedi 6 Avril	Concert	Société de Musique
Samedi 14 Avril	Loto	USCS
Lundi 20 Mai	Tournoi des Jeunes	USCS
Dimanche 2 Juin	Méchoui	Amicale des Pompiers
Samedi 15 Juin	Gala du Judo	AMCS (Arts Martiaux)
Samedi 15 Juin	Finale Coupe du Jura	USCS
Dimanche 30 Juin	Puces	Comité des Fêtes
Samedi 6 Juillet	Fête/retraite aux Flambeaux	Comité des Fêtes
Dimanche 7 Juillet	Fête Foraine	Comité des Fêtes
Dimanche 14 Juillet	Feux d'Artifices/Repas	Amicale des Pompiers
Samedi 31 Août	Cochon Grillé	Comité des Fêtes
Dimanche 13 Octobre	Loto	USCS
Vendredi 18 Octobre	Fondue/Soirée Dansante	Coopérative Scolaire
Lundi 11 Novembre	Repas des + de 70 ans	Commune
Samedi 16 Novembre	Beujolais/cochonaille	Comité des Fêtes
Dimanche 17 Novembre	Concours Belote	Comité des Fêtes
Vendredi 22 Novembre	Repas	"Les Blés Noirs"
Samedi 23 Novembre	Soirée Mont d'Or	AMCS (Arts Martiaux)
Dimanche 24 Novembre	Concert S <sup>te</sup> Cécile	Société de Musique

## RÉSEAUX AÉRIENS ET SOUTERRAINS

### *Réseau électrique et téléphonique*

Les coûts financiers de l'enfouissement des réseaux électriques (2) et téléphonique (1) vous ont été exposés dans le bulletin n°31. Les travaux rue de Bréry se sont étalés tout au long de l'année 2012.



**Avant**



**Après**

**La maîtrise des factures énergétiques** est devenue une nouvelle problématique pour les communes.

Pour mettre en application les nouvelles données, le SIDEC du Jura, l'ADEME et le Conseil Régional de Franche-Comté sont des structures importantes pour les communes.

En ce qui concerne l'éclairage public, le passage s'est fait progressivement des lampes à vapeur de mercure (éclairage blanc bleu clair), qui cesseront d'être produites en 2015, aux lampes sodium (lumière jaune), plus économiques, en attendant les LEDs qui restent actuellement d'un coût élevé. Certaines communes commencent à revenir à une extinction partielle ou complète de leurs éclairages durant une partie de la nuit.

**Pour la commune de Domblans**, c'est une extinction partielle qui a été retenue de 24 heures à 5 heures du matin.

Même avec la mise en service du lotissement des Bauches 2, l'application de ces nouvelles dispositions doit permettre de réaliser une économie d'au moins 6 000 € (en prenant en compte les KWH économisés, l'usure des lampes et l'appareillage électronique qui les pilote).

## Rapport Prix & Qualité 2011- Service de l'eau potable - DOMBLANS

<b>TERRITOIRE</b>	La commune organise le service d'eau potable. La population desservie est de 933 habitants.
<b>EXPLOITATION</b>	La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 433 abonnés (inchangé par rapport à 2010).
<b>PRODUCTION</b>	Des ressources propres à la commune : La source « derrière le moulin » a fourni 94 595 m <sup>3</sup> d'eau traitée.
<b>DISTRIBUTION</b>	En 2011 les abonnés domestiques ont consommé 58 488 m <sup>3</sup> ( en baisse de 6,87 % par rapport à 2010) soit en moyenne 172 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour parties inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 63,9 % en 2011 (il était de 67,3 % en 2010).
<b>QUALITÉ</b>	Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau de la commune est de bonne qualité. La démarche de protection de la ressource en eau est complètement mise en œuvre.
<b>PRIX</b>	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m <sup>3</sup> consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m <sup>3</sup> payera 87,63 € (sur la base du tarif du 1 <sup>er</sup> janvier 2012, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 0,73 €/m <sup>3</sup> , +2,81 % par rapport à 2011. Sur ce montant, 65 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 35 %.

### 2012 - ANNÉE EUROPÉENNE DE L'EAU

La Commission européenne a déclaré l'année 2012, année européenne de l'eau.

L'année a été marquée par le lancement de son Livre bleu sur la sauvegarde des eaux européennes (Blueprint to safeguard Europe's Waters) pour 2016 à 2030. Ce Livre bleu est un plan à long terme, à l'horizon 2050, pour la gestion des eaux en Europe qui fera suite à la Directive-cadre européenne sur l'eau prenant fin en 2015.

D'autres évènements majeurs ont marqué l'année en matière d'eau, notamment la tenue du VI<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau en mars à Marseille.

Co-organisé tous les trois ans par le Conseil Mondial de l'Eau, un pays et une ville hôte, le Forum Mondial de l'Eau (FME) est la plus grande manifestation internationale consacrée

à l'eau : elle rassemble, depuis la première édition en 1997 à Marrakech, la "grande famille de l'eau".

Après 5 Forums de diagnostic et d'échanges sur les problématiques internationales de l'eau, la 6<sup>e</sup> édition, intitulée "le temps des solutions", était orientée vers des engagements précis et des priorités d'action : "Assurer le bien-être de tous" (garantir l'accès à l'eau pour tous et le Droit à l'Eau, améliorer l'hygiène et la santé grâce à l'eau...), "Contribuer au développement économique" (équilibrer les différents usages de l'eau par la gestion intégrée, harmoniser l'énergie et l'eau...) et "Maintenir la planète bleue" (améliorer la qualité des ressources hydriques et les écosystèmes, ajuster les pressions et les empreintes hydriques et les écosystèmes...)

Ce Forum Mondial de l'eau a réuni 130 pays. Des bilans ont été examinés et des engagements lancés .

En France, la consommation d'eau journalière est d'environ 157 litres, répartie de la façon suivante:

39 % pour les bains et les douches ( 61,23 l )

20 % pour les W.C (31,40l)

12 % pour le linge (18,84)

10 % pour la vaisselle (15,70)

6 % pour la préparation de la nourriture (9,42)

6 % pour les usages domestiques divers (9,42)

6 % pour le lavage de la voiture et l'arrosage du jardin (9,42)

Les besoins vitaux minimaux se situent aux environs de 6 litres d'eau par jour et par

personne; le confort minimal est évalué à 50 litres par jour et par personne.

Le Canada consomme 326 litres, les Etats-Unis 295 litres, le Japon 278 litres.

Plus d'un tiers de l'humanité soit plus de 2 milliards d'habitants survivent avec moins de 5 litres d'eau par jour, moins de 1700 litres par an (1,7 m<sup>3</sup>), c'est ce qu'on appelle le "stress hydrique".

Dans la zone qui s'étend de la Tunisie au Soudan et au Pakistan, c'est-à-dire dans plus de 20 pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, chaque habitant doit se contenter en moyenne de moins de 3 litres d'eau par jour, soit moins de 1000 litres d'eau douce par an.

## CENTRE DE SECOURS Voiteur-Domblans

***Le centre de secours de VOITEUR-DOMBLANS est heureux de vous présenter ses vœux, sincères et chaleureux de bonne année et de bonne santé.***

***Nous avons eu une année chargée en formation.***

Guillaume Marpax a réussi le P S E 1 (premier secours en équipe); Thomas Bondenas, Rémy Guyon et Jérôme Bury le P S E 2 (premier secours de niveau 2); Jérôme Bury, Guillaume Marpax et Marc Bondenas la formation incendie tronc commun; Thomas Bondenas et Nicolas Gadoud la formation incendie. Rémy Guyon et Maxence Sgrillo avec le brevet de JSP en 2011 ont fait la formation complémentaire JSP. Tous ces jeunes sont stagiaires et au fur et à mesure des stages effectués, ils sont équipiers pour le secourisme et les interventions au feu. Olivier Mathot, avec le TRS 2 (transmission de niveau 2), fait des permanences au CTA CODIS basé à MONTMOROT. Rémi Lamberet, avec le FOR 1, devient formateur incendie.

Je remercie Christine Michaud, Mireille Avril et Christophe Linda, moniteurs secourisme pour leurs investissements tout au long de l'année à former les jeunes et maintenir notre niveau dans ce domaine.

En 2012, nous avons accompli 207 interventions.

131 secours à personnes, 26 accidents sur la voie publique, 43 feux de bâtiments, feux de cheminées ou feux de friches, 7 opérations diverses.

A Domblans nous avons effectué 42 sorties.

Nous avons consacré 900 heures de manœuvres et 300 heures en interventions.

Notre section des JSP est toujours dynamique, forte de 18 jeunes qui s'entraînent tous les samedis après-midi. Si des nouveaux sont intéressés, ils peuvent envoyer une lettre de motivation au centre pour le mois de juillet.

Les adultes sont aussi les bienvenus, nous avons toujours besoin de personnels car il y a des départs en retraite ou des démissions. Pour gérer les interventions 24H sur 24 et 7 jours sur 7 nous avons besoin constamment de sapeurs-pompiers prêts à intervenir à chaque instant.

***Pour cette nouvelle année 2013, l'ensemble des sapeurs-pompiers vous souhaitent de réussir dans vos projets, dans la vie active.***

***Bonne et heureuse année.***

***Le chef de centre, Claude VALLET***

## Année 2012

Après amendement de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale et arrêté de M. le Préfet du Jura, la Communauté de Communes du Premier Plateau est dissoute au 31/12/2012. Sept communes composaient cette EPCI ; trois sont autorisées à demander leur rattachement à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille. Suite à l'approbation des Conseils Municipaux et du Conseil Communautaire, ces trois Communes nous rejoindront le 01/01/2013.

- BONNEFONTAINE 94 habitants les « Bonnefontois »
- CRANÇOT 504 habitants les « Bagous »
- LA MARRE 313 habitants les « Nisses »

Bienvenue à ces 911 habitants. La CCCHS compte désormais 6 942 habitants et 22 communes.

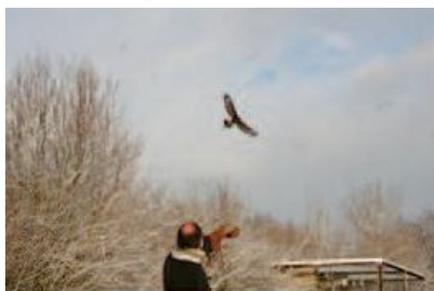
### PARC ANIMALIER ET BOTANIQUE

En début d'année 2012 les travaux sur le parc et ses infrastructures prennent du retard ; retard consécutif à des températures glaciales durant les deux premières décades du mois de Février (-16°). Au printemps les volières ne peuvent accueillir les oiseaux. Ce n'est qu'en octobre que les 85 rapaces et nocturnes rejoignent leur nouvel habitat.

En accord avec le futur gestionnaire du parc, Jura Faune, décision est prise de ne pas ouvrir au public cette année ce qui n'est pas sans causer de grosses difficultés à l'Association.

Trois classes du Lycée Agricole de Montmorot sont chargées, sous forme d'un concours, d'établir chacune un projet d'aménagement paysager du parking. Le projet le plus pertinent sera retenu.

Les oiseaux ont commencé leur entraînement de vol et après quelques travaux restant à réaliser sur la Scénographie et les volières de reproduction, le parc pourra enfin ouvrir ses portes au public. Ouverture prévue le 12 avril 2013.



### SITE CLASSE DU CHATEAU-CHALON

Les panneaux publicitaires ont disparu du site classé, seules subsistent aujourd'hui les 35 enseignes viticoles posées en 2010.

#### - Enfrichement :

Quelques parcelles sont en friche, menaçant de se transformer à court terme en bois. La réglementation actuelle ne va pas dans le sens de la lutte contre ce phénomène. En effet, s'il faut établir un dossier réglementaire et un arrêté ministériel pour abattre des arbres dans un site classé, on ne peut obliger un propriétaire à entretenir son terrain. Ces parcelles sont parfois petites et mécaniquement non exploitables. De jeunes exploitants de Blandans, Eléonore et Emmanuel Rizzi, pourraient peut-être apporter une alternative au défrichement : un pâturage effectué par de petits bovins, des « Galloway ». Le Galloway est une race bovine écossaise très rustique qui a la particularité de se nourrir de pâturages modestes et de végétaux habituellement boudés par les races bovines communes.

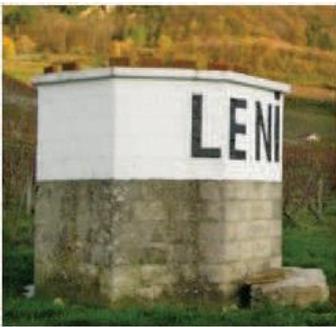
La Chargée de mission environnement a recensé les parcelles concernées et pris contact avec les propriétaires pour proposer une solution et les mettre en relation avec les exploitants.

### - Murs en "pierres sèches" :

Depuis fin 2009, il n'y a plus d'Equipe Verte dédiée aux travaux « Pierres sèches » sur le territoire de l'intercommunalité. Malgré tout, la collectivité est restée maître d'ouvrage pour des travaux de restauration de patrimoines en pierres sèches confiés à des entreprises privées du territoire (mur de la salle polyvalente du Louverot, mur du marronnier à Menétrou-le-Vignoble). Le programme Leader (financement européen) prend fin en 2014.

On constate que, depuis plus de 70 ans, les murs en pierres sèches subissent un délaissement chronique qui les voue inexorablement à la disparition. Si, sur certains domaines privés, on trouve encore des murets en très bon état et bien entretenus, la majeure partie est laissée à l'abandon. La mécanisation galopante des exploitations agricoles et l'utilisation d'engins puissants sont susceptibles de détruire en quelques heures des constructions issues d'un immense labeur. Cette attitude, fort regrettable, contribue, par méconnaissance, à la disparition des biotopes rares et précieux pour la biodiversité mais aussi pour notre patrimoine paysager.

La CCCHS propose d'ouvrir en 2013, une formation de « Murailleurs » (réparateurs ou bâtisseurs de murs en pierres sèches) pour la restauration d'édifices en pierres sèches, au grand public, dans le cadre de la Charte Environnement du territoire. Cette formation pourrait aussi concerner les employés communaux et les membres de l'équipe verte.



La cabane du « Nid » s'est dotée d'un toit.

Le Comité de pilotage du site Classé du Château-Chalon étudie l'opportunité de passer « Grand Site » ; ce label permettrait d'obtenir d'avantage de financement pour la gestion du site sans contrainte supplémentaire.



*Passage de la Commission des rendements de l'AOC Château-Chalon*

### - Les plantes invasives

La renouée du Japon, plante invasive originaire d'Asie, prolifère de manière végétative sur le bassin versant de la Seille ; les espèces floristiques rivulaires indigènes voient leurs habitats colonisés, tandis que le système racinaire de la renouée du Japon nuit à la stabilité des berges. Un programme de lutte contre cette plante invasive a été instauré dès 2006 sur des taches incluses au site Natura 2000 des reculées de la Haute-Seille, site préservé au titre de la biodiversité. Ce programme a permis d'étudier, avec l'aide de l'équipe « Emplois-verts », diverses techniques de lutte et d'obtenir des résultats positifs puisque 60% des taches de renouées sont aujourd'hui en régression ou ont totalement disparu.

Cette technique de lutte consiste à l'arrachage manuel régulier et répété de la plante pour affaiblir le rhizome. Le travail est réalisé régulièrement tout au long de la période végétative en évitant un trop grand développement des tiges (30 cm maxi pour la première intervention de l'année). La lutte répétée plusieurs mois par an a permis de ralentir la croissance de la renouée.

Toute action d'arrachage reste suivie d'une évacuation des tiges et des rhizomes pour stockage, la biomasse récoltée étant brûlée après séchage.

En 2012, cette méthode de lutte a été appliquée dans le Site Classé de Château-Chalon. La CCCHS propose de mettre en œuvre un programme d'intervention sur l'ensemble de son territoire (berges et non berges). Les travaux sur des terrains privés impliquent la mise en place d'une déclaration d'intérêt général (DIG) sur l'ensemble du territoire de la CCCHS, ou bien une nouvelle convention entre l'intercommunalité et les propriétaires des terrains où les taches ont été recensées (100 taches sur les communes de Nevy/Seille, Voiteur, Château-Chalon, Domblans, Bréry et St Germain-lès-Arlay représentant 34 500 m<sup>2</sup> de zones infectées).

Ce programme de lutte sur 5 ans serait financé pour partie par : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse dans le cadre du second « contrat Rivière-Seille » signé en juin 2012, le Conseil Général du Jura et la CCCHS. Le Président du Conseil Général du Jura, M.Perny, lors de la visite de notre territoire en mai, a participé à une séance d'arrachage de renouée du Japon.



*Arrachage renouée par « emplois verts »*

## SKATE PARK



Le Skate Park est victime de son succès. Les travaux ne sont pas terminés que déjà les amateurs de sports urbains (Roller, Skate, BMX et VTT) affluent sur le site.

Le chantier reste interdit au public et la gendarmerie a dû intervenir pour éviter tout dérapage.

Il faudra attendre la fin des travaux, l'ouverture est prévue pour Mars 2013.

*Le Vice-Président de la Commission Intercommunalité, Daniel CHALANDARD*

## COMMISSION VIE CULTURELLE

### MÉDIATHÈQUE

Comme les années précédentes, la programmation des animations à la Médiathèque des Coteaux de la Haute Seille (sites de Plaineoiseau et de Voiteur) a été riche et variée.

\* **Expositions** de peintures (Sophie Jullien, Bernard Henry, Cécile Combaut, Jean-Jacques Pelaudeix, Urwana Debouclans, Nathalie Roy, Elke Schuppert), sculptures (Cécile Combaut), photographies (Pascal Turle, Jacqueline Pelaudeix, Elke Schuppert).

\* **Séances Bébés lecteurs** pour les Tout-Petits de 0 à 3 ans Ces séances mensuelles sont animées par deux bénévoles et deux agents de la Médiathèque et proposées sur les deux sites.

\* **Accueils de classe** avec animations et/ou choix de livres pour les 22 classes du territoire. Une classe de 3ème du Collège de la Salette de Voiteur a découvert les ressources numériques en ligne lors de sa visite.

\* **Spectacle de Noël** avec goûter le 12 décembre 2012 : « Promenade » par la Cie du Brouillard en partenariat avec le RAMi.

\* **Heure du Conte** les 18 & 19 décembre 2012 sur les deux sites : « Des histoires de Père Noël » racontées par l'équipe des salariées et des bénévoles.

\* **Petits Déjeuners/Coups de Cœur** (21 avril, 22 septembre, 1er décembre 2012) dont un spécial rencontre-poésie avec Danièle Deny pour les poèmes de Patrick Deny.

\* **Ateliers pour adultes handicapés** du Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS) de Crançot pour un groupe de 5 personnes du Foyer. Les quatre ateliers étaient animés par des bénévoles et un agent de la Médiathèque.

\* **Club informatique** : 104 séances autour de diverses thématiques : initiation, création d'un diaporama, utilisation du logiciel Excel, club (échanges de savoir-faire), optimiser ses recherches sur Internet. Les séances sont animées par des bénévoles.

\* **Accueils-échanges** avec différentes structures : les enseignants, la Maison de Retraite de Voiteur avec des élèves d'une classe, l'IME de Perrigny, l'Accueil de Loisirs pour des recherches bibliographiques, des tables thématiques (Thierry Beinstingel, vins et vignes, nouveautés, sélections de polars).

### \* Rencontres

22 octobre 2012 : Présentation du magazine régional « Participe Présent » par Benoît Chevrier, rédacteur en chef.

22 novembre 2012 : accueil de l'auteur Thierry Beinstingel dans le cadre des Petites Fugues.

### \* Conférence

15 novembre 2012 : En collaboration avec le RAMi, l'approche du livre et de la lecture chez les tout-petits avec deux intervenants spécialisés : Maryse Metra, psychologue de l'enfance et de l'adolescence, animatrice d'un atelier de bébé lecteur à la bibliothèque de Foncine le Haut et d'un atelier philo à Idéclick et George Curie, ancien conseiller pour le livre à la DRAC, auteur de la brochure « Illettrisme : Parlez-moi plutôt d'amour ».

*Pour tout renseignement : Voiteur : 03 84 44 04 40 Plaineoiseau : 03 84 25 37 13*

*Josette Reymann Déléguée Communautaire à la Commission Culture*



## RAMI

Le **RAMI** ou **Relais d'Assistantes Maternelles itinérant** est un service dépendant de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille. Il est sous la responsabilité de Charlotte Girard.

Quelques animations proposées par le RAMI en 2012 :

\* **Temps de jeux** *Une fois/semaine*

Mardi matin : La Marre et Crançot en alternance

Jeudi matin et depuis le mois de novembre également le vendredi matin : Domblans

Vendredi matin : Plainoiseau

\* **Atelier de motricité** à la Salle Polyvalente du Louverot

Les vendredi 26 octobre 2012 et 21 décembre 2012

\* **Atelier du soir** pour les assistantes maternelles à la Communauté de Communes le 3 juillet 2012.

\* **Réunion d'information** : 23 janvier 2012 à la Mairie de Voiteur

\* **Atelier Bébés lecteurs** en partenariat avec la Médiathèque de Plainoiseau-Voiteur : pour une découverte du livre, des mots, de la musique à la Médiathèque.

*Une fois/mois* Jeudi matin : Voiteur Vendredi matin : Plainoiseau

\* **Conférence** en partenariat avec la Médiathèque : 15 novembre 2012 « Des livres et des bébés » : promouvoir la lecture chez les moins de 3 ans.

\* **Spectacle** « Promenade » en partenariat avec la Médiathèque pour les petits de 0 à 4 ans par la Cie du Brouillard : mercredi 12 décembre 2012 à la Salle des Fêtes de Voiteur.

*Pour tout renseignement, contactez Charlotte Girard au 03 84 44 64 86 ou 03 84 44 04 41*

*Josette Reymann Déléguée Communautaire à la Commission Sociale*

## TOURISME

L'Office de Tourisme de Voiteur et la Maison de la Haute-Seille ont offert des animations variées aux habitants et aux visiteurs de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille tout au long de l'année 2012.

=> **Création de parcours de découverte du territoire grâce au GPS.**

Quatre parcours et une chasse aux trésors ont été mis en service au début juillet 2012. Les GPS sont en location à l'Office de Tourisme au tarif de 5€ la demi-journée et 10€ la journée.

=> **Exposition « Un Territoire SENS dessus-dessous » à travers la Haute-Seille.**

Treize artistes professionnels et amateurs, une école et un collectif travaillant autour de la photographie ont participé à l'exposition d'avril à octobre 2012. Des œuvres originales de différents types artistiques (photo, sculpture, céramique, peinture, installations variées) ont été placées dans 15 lieux du territoire, intérieurs et extérieurs, afin que les visiteurs en fassent le tour tel un petit circuit de découverte.

Le vernissage, qui a eu lieu le 30 mars 2012, a connu un véritable succès grâce notamment à l'animation de Pocket Cinoche.

=> **« Les Soirées à la Maison »**

Organisée pour la deuxième année consécutive, cette programmation culturelle et éclectique a proposé du théâtre, des concerts, des conférences, de la poésie pour tous les goûts et pour tous les âges ! La cave, où se déroule la plupart de ces soirées, est tellement belle qu'il était dommage de ne pas l'exploiter davantage.

=> **Autres animations :**

- **« Les apéros musicaux »** : tous les lundis de l'été, présentation des animations de la semaine et dégustation de produits du terroir à la Maison de la Haute Seille ou au Camping de Baume-les-Messieurs.

- **« Les Balades Vignerones »** : pendant l'été, deux balades commentées dans les vignes ont été suivies d'une soirée initiation à la dégustation des vins du Jura en collaboration avec Terroir et Tradition.

- **« Maraudage »** : animation-nature spontanée à Baume-les-Messieurs, Château-Chalon ou Granges-sur-Baume.

*Pour tout renseignement : site : [www.tourisme-hauteseille.fr](http://www.tourisme-hauteseille.fr)*

*courriel : [info@tourisme-hauteseille.fr](mailto:info@tourisme-hauteseille.fr) tél : 03 84 44 62 47 ou 09 77 75 19 94*

*Josette Reymann Déléguée Communautaire à la Commission Tourisme*



*Nos  
Associations*

*vous présentent leurs activités  
de l'année 2012*

## Au Vent du Cuard

Notre association, qui se dirige allègrement vers ses 50 ans d'existence, est toujours forte de ses adhérents fidèles et de ses engagements de protection du patrimoine naturel et bâti.

L'année 2012 a été bien remplie.



Déjeuner à Montfleur

C'est ainsi qu'au tout début du printemps, nous sommes allés prospecter le sud du département du Jura à la recherche de cette plante rare, l'Erythronium, retrouvée encore vivace à Aromas grâce à la vigilance des anciens du village. Déjeuner ensuite à Montfleur suivi de la découverte passionnante de l'écomusée du Moulin du Pont des Vents où chacun a pu s'instruire de la fabrication de la farine et du pain « comme autrefois ». Au retour, nous avons, sous la conduite d'une historienne, visité l'abbaye de Gigny qui, sur la route vers Cluny, a accueilli et renforcé spirituellement nos moines de Baume-les-Messieurs.

Avant l'été, nous nous retrouvions tous à Ornans pour admirer le nouveau musée consacré à l'œuvre de Gustave Courbet, ce grand peintre franc-comtois. Après un pique-nique aux sources de la Loue, nous sommes allés dans le village familial de Courbet, à Flagey où le moulin a été aménagé pour accueillir les visiteurs et leur remémorer l'œuvre du « chêne de Flagey » en cours d'acquisition auprès d'un collectionneur japonais.



Pique-nique aux Sources de la Loue

*Pour 2013, nous souhaiterions réunir de nouveaux adhérents pour assurer la continuité de notre association et, de Blandans, faire de nouvelles découvertes en contribuant au développement de notre patrimoine exceptionnel.*

*Le Président, Patrice DE BROISSIAT*

## Nos marcheurs

**Malgré une météo très capricieuse cette année, nous avons marché régulièrement, environ 50 sorties de 2 h 30 à 3 heures, et plus !!!!**

A remarquer le temps exceptionnel, ce 22 Octobre ( + de 25 °), pour arpenter les sentiers de la Capitale du Comté; parcours organisé par nos polinoises, paysages et points de vue magnifiques, comme le démontre cette photo.



*D'autres parcours seront à explorer dès le printemps prochain.*

*Paulette TIGNOLET*

## Société Musique de Voiteur

**L'année qui s'achève a vu l'activité de la Société de Musique encore bien chargée, mis à part les cérémonies officielles aux monuments aux morts, l'inauguration à La Marre d'une "rue du 19 Mars" à la mémoire des anciens d'Algérie, puis les concerts habituels.**

En raison d'un gros orage, le sympathique défilé aux lampions de Domblans n'a pu avoir lieu et ne s'est traduit que par le concert sous chapiteau.

Les musiciens ont connu une occupation exceptionnelle avec la rénovation et l'agrandissement de leur espace musical qui a été baptisé «Espace René Lorang» en souvenir de son chef décédé en 2011.

Le concert de Printemps Salle des Fêtes de Domblans est fixé au 6 Avril 2013 en soirée. L'Harmonie recevra à cette occasion celle de Meyzieux dans le Rhône.

*Les musiciens renouvellent leurs remerciements à la population de Domblans pour le bon accueil reçu pour la présentation du traditionnel calendrier.*



*Préparation du concert Ste Cécile 2012*

*Le Secrétaire, Charles CLAVELIN*

## Les Blés Noirs



**Blé Noir**  
**Sarrasin**



Première définition : le *Blé noir* ou *sarrasin* (*fagopyrum esculentum* Moench) est une plante à fleurs annuelles de la famille des polygonacées, cultivée pour ses graines consommées en alimentation humaine et animale.

Seconde définition : plus locale celle-ci ....!!!

*Habitant du quartier de la Sarazine*



*Réunis pour la première fois, le 19 novembre 1993, il y a donc 19 ans déjà, les habitants du quartier de la Sarazine ont décidé par la suite, pour des raisons purement pratiques, de créer une association "loi 1901", et ce, dans le seul et unique but de se retrouver pour des moments de pure convivialité.*

*Il nous fallait donc trouver un nom à cette association...*

*Peu évident au premier abord et pourtant !!!*

*Quartier de la Sarazine... Sarasin, également appelé Blé Noir.*



*De là, il n'y a qu'un pas et c'est ainsi que naquirent « Les Blés Noirs »*

*Durant sa vie, un lotissement évolue : certains partent plus ou moins volontairement, d'autres hélas nous quittent définitivement, de jeunes foyers s'installent en apportant un nouveau souffle mais quoiqu'il en soit, à la convivialité, toujours d'actualité lors nos retrouvailles, figurent tout au long de l'année la solidarité, le respect du voisin ainsi qu'une certaine lutte contre l'isolement.*



*Comme se disait si bien l'un d'entre nous, Monsieur Louis Meynier : « L'essentiel dans la vie, n'est pas ce que l'on a fait mais ce que l'on a rendu possible !! »*

*Bonne et Heureuse Année 2013*

*La Présidente, Christine TRIOMPHE*

## Arts Martiaux Coteaux de Seille

*Le Club des Arts Martiaux des Coteaux de Seille propose plusieurs approches des arts martiaux tels que : des cours de judo (de 4 ans à adultes), des cours Karaté-do/Tai-jitsu,, une section, des cours d'Aïkido et enfin des cours de YOGA. L'ensemble de ces cours se déroulant au DOJO de Voiteur. Nous espérons la nouvelle saison riche en émotion, en joie, en détente, en découverte, en apprentissage, en résultat.*

*Nous avons cette année près de 120 adhérents qui, pour la plupart d'entre eux, sont des habitants de la communauté de Communes.*

- Pour la section **judo**, l'objectif du club est d'amener chaque enfant à découvrir les valeurs du judo qui sont aussi celles de la vie de tous les jours : respect, courage, politesse....Plus tard l'aspect compétition leur permet d'acquérir plus d'assurance en apprenant à gagner...et à perdre.
  - La section « **Etirements** » reprend en partie les techniques de la méthode Mézières qui est une technique de rééducation posturale visant à relâcher les tensions musculaires et à corriger les déviations de la colonne vertébrale ainsi qu'un travail sur les articulations.
  - Le **Karaté-do/Tai-jitsu** est un style de Karaté très ancien qui est redoutable d'efficacité, notamment en combat rapproché. Cet art martial se pratique à tout âge, seules la patience et la constance sont les qualités demandées.
  - La section **Aïkido** qui est un Art Martial d'origine japonaise, dont le but est de neutraliser la force antagoniste par des mouvements de rotation et d'utilisation de clés au niveau des articulations.
  - La section **YOGA** qui s'adresse à tous ceux qui veulent renouer un contact avec eux-mêmes grâce à une meilleure utilisation des énergies physique, mentale, émotionnelle ou psychique.
- Des stages de Karaté, comme les années précédentes, et d'Aïkido seront organisés tout au long de la saison avec la venue d'intervenants de réputation mondiale.

**Concernant les compétitions Karaté**, Régis Galland et Jérôme Preudhomme se sont rendus à Buenos aires, en Argentine, pour participer à l'Uechiryu World Cup, une compétition internationale qui réunit les meilleurs éléments de l'Uechiryu Karatédo. Régis y a réussi l'examen de 5<sup>e</sup> Dan et Jérôme a ramené trois médailles de bronze de cette compétition !

**Concernant les compétitions de la section Judo**, une fois de plus notre palmarès à l'échelon départemental et régional est très remarquable avec les places les plus hautes sur les podiums pour la saison 2011/2012. En effet, notre équipe de benjamines et benjamins, qui fait preuve d'un dynamisme et d'une régularité dans leurs résultats, a porté haut les couleurs de notre club, à l'échelle régionale avec 4 judokas qui se sont qualifiés pour les championnats régionaux (**Lola Maréchal, Coline Guidici, Anaïs Baudry** et **Manon Hugonnaux**). Petite distinction pour **Anaïs BAUDRY** qui est championne de Franche-Comté Benjamin. Chez les plus jeunes des tigres d'OR, distinction départementale, ont également été glanés par nos judokas en herbe.



### Les horaires :

**Pour le judo**, le mardi de 17h30 à 19h45 et le jeudi de 18h30 à 19h45, **pour la section "Etirements"** le mercredi de 18h30/20h00 et 20h00/21h30, **pour le Karaté** les mardi et jeudi de 19h45/21h30, **pour l'Aïkido**, le vendredi de 18h00/21h00 et **pour le Yoga**, le lundi de 18h30/19h30 et 19h30/20h30.

### Manifestations :

*Soirée dansante Mont d'or le samedi 25 novembre 2012 à 20 h Salles des fêtes de Domblans*

*Fête du judo qui aura lieu cette année le samedi 22 juin 2013 au DOJO de Voiteur*

Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre au téléphone en contactant :

M . HUGONNAUX au 06.88.44.76.16.....



Dans un contexte devenu un peu plus difficile pour le football, avec une baisse sensible des effectifs, tant au niveau national, que régional ou départemental, notre club a bien su se jouer de cette tendance. Avec 251 licenciés, il a maintenu un niveau égal de pratiquants, passant même au 5<sup>ème</sup> rang Jurassien, derrière les clubs de JURA SUD, RC LONS, CHAMPAGNOLE et BRESSE JURA FOOT. Avec désormais un bel outil de travail, l'équipe dirigeante a encore fait preuve de sérieux et de compétences dans ses actions quotidiennes au service de notre jeunesse. Les résultats sportifs des différentes équipes ont, cette saison encore, été d'un excellent niveau d'ensemble, avec toutefois quelques relatifs échecs, vous en trouverez le détail dans le compte-rendu ci-dessous.

Parmi les faits marquants, on a pu noter : l'accession en 3<sup>ème</sup> Division de l'Equipe C, la Finale de Coupe du Jura Seniors (perdue face à JURA NORD) pour l'équipe B, ainsi qu'une belle 3<sup>ème</sup> place de l'équipe A pour sa première année en LR2 (second niveau régional).

Chez les jeunes, la possibilité d'accession, pour les U19 en Honneur (plus haut niveau régional), qui sagement, en raison d'une réforme très défavorable des championnats pour les clubs de notre taille, ne sera finalement pas exercée.

La belle performance d'une sélection féminine du secteur lédonnien U13 « les Souris Grises », avec Anaïs BAUDRY (Joueuse) et Magali ROUSSELOT-EMART (Educatrice), qui a disputé à CAP BRETON, la Finale du Challenge National. A cette occasion, elles ont terminé 2<sup>nd</sup>e de la jonglerie et 4<sup>ème</sup> du tournoi, face à des équipes aussi prestigieuses que l'Olympique Lyonnais, le Paris Saint-Germain et Montpellier HSC.

Nos éducateurs ont poursuivi dans la voie de la formation, avec Alexandre LOUVAT et Félix RAMELET qui ont passé le Jeune Animateur, et Norbert BARROIS, Lionel DESJACQUES, Yves BICHON et Louis NICOD, qui ont suivi les stages modulaires U7 / U9 et U13.

Si l'année précédente avait vu notre équipe fanion remporter le titre du Fair-Play régional, ce sont les U17 et les U19 qui, cette saison, ont été primés. Philippe CLERC, Responsable de l'Ecole de Football et Yves RAMELET, Educateur, ont dignement représenté le club dernièrement au Stade Bonal à SOCHAUX, lors de la cérémonie de remise de cette récompense. Jean-Louis MONNOT, membre du Comité Directeur de l'USCS, ayant lui aussi reçu une médaille de ligue au titre de son engagement sans faille pour la cause du football. La reconnaissance de nos comportements sur et en dehors des terrains, n'est pas un hasard, mais plutôt un état d'esprit permanent de respect, respect des adversaires et des règles et, un esprit permanent de savoir vivre. Mais il faut être vigilant car le bel édifice, long à construire, peut vaciller à tout moment.

Après une saison d'utilisation, nos bâtiments ont permis à tous d'en apprécier la fonctionnalité, ils ont aussi contribué à un meilleur accueil des équipes visiteuses, les quatre vestiaires permettant une bonne répartition de parfois plus de 100 joueurs en même temps. Mais revers de la médaille, leur exploitation n'est pas sans causer quelques soucis à notre trésorier qui doit faire face à des charges importantes, gaz et électricité ; il sera impératif de trouver de nouvelles ressources pour combler les déficits budgétaires, d'autant plus que les nombreuses manifestations organisées connaissent des résultats en baisse sensible. Malgré tout, l'équipe dirigeante, qui a quelque peu été remaniée\* lors de la dernière Assemblée Générale, reste optimiste et soudée pour continuer son action.

\*Ont été élus, Maxime et Pierre-Antoine GARINO, Cédric BARBAUD (tous trois joueurs) et Denis LEGRAND (papa de 2 jeunes joueurs)



## BILAN SPORTIF

### • SENIORS – EQUIPE 1

3<sup>ème</sup> de son groupe en LR2, pour une première année, cette équipe a connu une belle progression et s'est affirmée mentalement. Eric GENTET, Responsable Senior et Franck NOURRY, Entraîneur,

ont apprécié cette saison, entamée tambour battant, avec la place de leader à la trêve hivernale. Mais une hécatombe de blessés avant la reprise (3 attaquants pour 3 mois) a plus que dérégulé la belle mécanique, sans quoi... !!!

• **SENIORS – EQUIPE 2**

Le coach, Serge BORNIER, avait un peu de quoi être déçu, solide leader avec 8 points d'avance à l'inter-saison, son équipe ne s'est au final classée que 3<sup>ème</sup>, à moins d'une poignée de points du 1<sup>er</sup> seulement. Malgré le renfort de quelques U19, mais un peu privée de joueurs (pris en Equipe 1), il a manqué peu de chose pour atteindre l'objectif fixé, l'accession en 1<sup>ère</sup> Division.

• **SENIORS – EQUIPE 3**

Belle saison des "2nds réservistes", qui en plus de terminer 1<sup>ers</sup>, se sont offerts le luxe d'être l'équipe régionale la plus offensive, les artilleurs Domblanais ayant scoré par 113 fois en 22 matchs, une très belle moyenne !!! Remerciements à tous les joueurs et particulièrement à Jean-François BRENANS qui a su s'investir dans cette réussite.

• **FEMININES – EQUIPES SENIORS et U19**

Ces 2 équipes ont évolué dans des championnats à 7. Les deux groupes ont vécu une saison de transition et si les plus jeunes ont été assidues et porteuses d'avenir, les seniors n'ont eu ni une motivation suffisante, ni un effectif suffisant pour réellement s'exprimer.

• **U19**

Jean-Marie REUBIRA et Jean REBOURG ont eu beaucoup de mérite pour faire accéder leurs jeunes au niveau supérieur au titre de meilleur deuxième, tant ils ont eu à subir le "pillage" des seniors. Tous ont joué le jeu avec envie et abnégation. Seule ombre au tableau, le choix contraint pour le club de refuser une accession méritée mais qui, au vu d'une réforme quelque peu "inique", n'était pas jouable en terme d'effectif pour le groupe appelé à pratiquer à ce niveau.

• **U17**

Difficile apprentissage en Promotion d'Honneur Ligue, pour Yves RAMELET et Richard NEAU, à qui il a manqué 2 ou 3 joueurs pour pouvoir prétendre à un meilleur classement que la 6<sup>ème</sup> place. Place qui, en temps normal, aurait largement suffi pour se maintenir à ce niveau, mais hélas, avec pas moins de 6 relégations (en raison de la réforme évoquée ci-dessus), la règle a été implacable et cette formation est redescendue en District. On ne peut que déplorer, que le travail de plusieurs années ne soit détruit par un nouveau règlement, privant à coup sûr, des clubs comme le nôtre, du droit à évoluer au plus haut niveau.

• **U15**

Avec autant de défaites que de victoires, ce

groupe a néanmoins donné satisfaction à l'Éducateur, Jean-François BRENANS. Affichant une belle motivation pour les entraînements, qui plus est avec un bon état d'esprit, ce groupe perfectible a fait montre de sérieux, pour se classer 3<sup>ème</sup> en Promotion.

• **U13**

Thomas BOISSON a pu s'appuyer sur un effectif de 23 joueurs, malgré un niveau hétérogène, il a constitué deux équipes. La première a pu évoluer en Élite District, tandis que la seconde a joué au Deuxième Niveau. Les résultats et la progression ont été satisfaisants et ont été les fruits d'une présence assidue aux entraînements.

• **U11**

Magali ROUSSELOT-EMART, Thierry CLERC et Fernand CHAUSSON ont su conserver leur faible effectif de départ pour 2 équipes, 15 joueurs, jusqu'à la fin de saison, prouvant par là même son dynamisme, car dans cette catégorie, il est souvent difficile de ne pas subir d'arrêt en cours d'année. Malgré un groupe, lui aussi un peu disparate en terme de niveau de football, chacun a pu trouver sa place. Versée au plus haut Niveau, l'Équipe 1 a un peu souffert en 1<sup>ère</sup> phase, avant de passer au Second, où elle s'est montrée plus à son avantage. L'Équipe 2 a, quant à elle, évolué au troisième Niveau pour les deux phases et les enfants ont bien progressé.

• **U9 et U7**

Yves BICHON, Stanislas VIAUD, Louis NICOD, Norbert BARROIS et Lionel DESJACQUES se sont fort bien acquittés d'une tâche, certes enthousiasmante, mais parfois un peu difficile pour maintenir l'attention des très jeunes joueurs. Le nombre d'inscrits a encore progressé cette année et la présence de 3 filles a pu être relevée. Les plateaux ont été suivis avec attention par de nombreux parents venus encourager leurs progénitures, qui n'ont pas manqué de leur montrer leurs talents.

• **ARBITRES**

Les trois arbitres du club ont totalisé près de 65 matchs. Stéphane FRANZETTI en a arbitré près de 40, Valentin LOUVAT une douzaine et moi-même 13 (une blessure et un arrêt de 45 jours ne m'ayant pas permis de faire plus).

• **DELEGUE**

Toujours présent et apprécié des arbitres, Michel BONIN a rempli sa fonction avec le tact et la rigueur qu'il convient de respecter.



**U12-U13 2012 / 2013**

**dont l'Equipe 1 accède en 2<sup>nd</sup>e phase, pour la première fois dans l'Histoire du Club, au Championnat Promotion d'Honneur Ligue**

Debout de gauche à droite : Thomas BOISSON (Educateur) – David THOUVEREY – Paul CLERC – Lilian REBOURG – Louis JURITTI – Philippe CLERC (Dirigeant - Responsable Ecole de Foot) – Théo GODARD – Clément REYV – Vincent CLERC – Romain MONOT – Sylvain REYV (Dirigeant) – Lucie GADOLLET (Féminine) – Edgar PROST BOUCLE – Armand RECOUVREUX – Florian GREUSARD – Simon GRANDVAUX – Jean-Claude GODARD (Dirigeant)

Accroupi de gauche à droite : Alexandre BRENANS – Anaïs BAUDRY (Féminine) – Fabien MOUGET – Maxence REYV – Rémi LARGETEAU – Maxime CLERC – Bastien BOSVIEL – Vincent AMELINE – Théo PITTON – Mathis CATTENOT – Rémy CAMACHO – Quentin BOISSON – Alex CATTENOT



**EQUIPE C 2011 / 2012**

**ont accédé en 3<sup>ème</sup> Division et a été l'équipe régionale la plus offensive**

Debout de gauche à droite : MONROLIN Michele (Dirigeante) – SCHERER Hedili – DAMIDAUX Kevin – BENALI Halim – GALLET Sylvain – PERNOT Thomas – M'KADARA Ousmane – MONROLIN Bernard (Dirigeant) Accroupi : TSIADVANDY Raharison – MERCERET Thierry – BRENANS Jean François – FAUVEY Herve – REYV Sylvain – BAUDRY Jacques

## PERSPECTIVES 2012 / 2013

Avec un Football d'Animation en croissance, près de 100 joueurs de U7 à U13, l'USCS peut envisager un avenir à moyen terme relativement serein, mais devra faire face à plus brève échéance au déficit d'effectif des catégories U15 et U18, qui sans être dramatique peut s'avérer un peu préoccupant. Toutefois, la jeunesse des joueurs seniors devrait permettre une transition en douceur. Le football féminin souffre encore d'un manque crucial dans les équipes d'animation, qui pourtant devrait être le passage obligé pour son développement dans les catégories supérieures. L'USCS aimerait recevoir les jeunes filles en plus grand nombre et n'attend que les inscriptions. La poursuite de l'élargissement du nombre de bénévoles et de dirigeants reste aussi un objectif majeur, nécessaire à la stabilité du club dans le temps.

A l'heure de la rédaction de cet article, les Seniors 1 pointent en tête de leur poule de LR2 devant l'ogre BESANÇON RC, avec 7 victoires, 1 nul et 1 défaite et seulement 2 buts encaissés (meilleure défense régionale). Même si l'objectif n'est pas forcément l'accession en Honneur, c'est là une vraie satisfaction. Pour les Seniors 2, actuellement en retard de 7 points sur le premier, l'objectif de montée passera par une seconde partie de championnat sans faux pas, les Seniors 3, quant à eux, se devant de gagner au plus vite 2 ou 3 matchs pour être à l'abri d'une mauvaise surprise. Pour les U19 et les U18, les choses sont bien mal engagées mais les deux équipes ont des effectifs plus que réduits et sont victimes de la réforme ci-dessus évoquée.

Une grande satisfaction vient aussi d'arriver pour l'École de Football, qui en plus du renouvellement de sa labellisation, vient pour la première fois dans l'Histoire du Club, de voir la formation U13 accéder en Championnat Promotion d'Honneur Ligue. Dans les autres catégories, les U15 peuvent prétendre passer à l'échelon supérieur, à condition de bien négocier les deux derniers matchs de la phase automne, les U11, U9 et U7 continuent l'apprentissage du football, avec du travail technique et des plateaux où ils peuvent totalement s'exprimer.

## MANIFESTATIONS

L'activité extra-sportive est restée intense, avec les traditionnels rendez-vous, vente des Calendriers, Souper Dansant, Bourse aux Vélos, Tournoi Jeunes et Loto. Malheureusement, cette saison a vu un niveau de résultat en baisse quasi général, à l'exception de la Bourse aux Vélos, cette baisse étant bien sûr préjudiciable pour notre Club. Face à une augmentation des charges et une diminution des recettes, notre Comité a décidé de mettre à son programme un deuxième Loto (mi-avril) et de participer à la Percée du Vin Jaune (début février), en espérant un franc succès et une bonne mobilisation des licenciés.



*En attendant de vous revoir très prochainement lors d'un match ou d'une manifestation, tous les licenciés de l'UNION SPORTIVE COTEAUX DE SEILLE, se joignent à moi pour vous adresser leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

*Le Président, Jacques BAUDRY*



26 Novembre 2012

## Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a pour vocation d'animer le village. Depuis de nombreuses années il essaie de mettre à contribution tous les habitants de Domblans.

Notre Comité est une équipe d'amis, où chacun participe au bon déroulement des diverses manifestations, selon ses moyens et sa disponibilité, afin de définir et d'établir une vraie politique des loisirs et des fêtes.

Notre Comité n'est pas un cercle fermé mais ouvert à toute personne désirant s'investir, apporter son concours et ses suggestions pour contribuer au bon fonctionnement de nos manifestations.

Cette année, l'Assemblée Générale se tiendra le 12 janvier 2013 à 18h, toute personne désirant adhérer au Comité des Fêtes pourra se présenter ce jour.

### *Les diverses activités de l'année écoulée ont été*

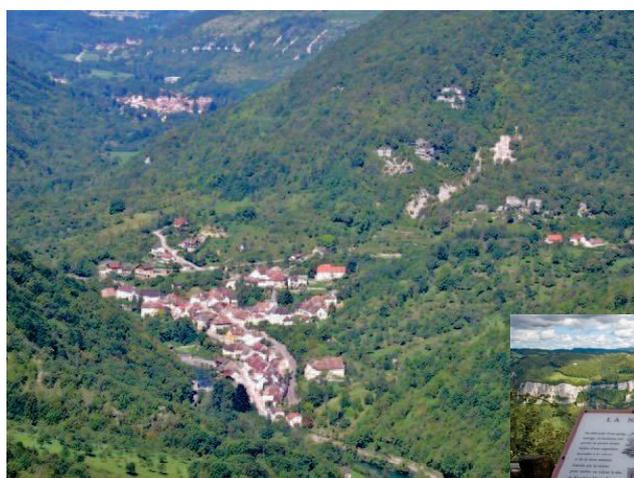
#### **Le 25 Février 2012 - La magie du carnaval**

Le samedi après midi vers 15h30, les enfants, revêtus de leurs déguisements de Carnaval, ont été accueillis à la Salle des Fêtes, accompagnés de leurs parents pour un défilé dans les rues de Domblans. Puis le Comité des fêtes leur a offert un goûter ainsi qu'un café aux parents.

Le soir, à partir de 20h, vint le tour des grands et parents de se déguiser pour se retrouver autour d'une fondue géante. Plus d'une centaine de participants ont répondu présent dans une ambiance conviviale.

#### **le 12 Mai 2012 - Voyage d'une journée dans la Vallée de la Loue**

Ce voyage permet de récompenser tous les efforts fournis par chacun des membres (et des conjoints) du Comité des Fêtes lors des manifestations de l'année.



Nous avons eu une visite guidée de la pittoresque Vallée de la Loue, avec un premier panorama au Point de vue du Moine sur la vallée. Puis nous nous sommes rendus librement à la Source de la Loue, magnifique prestige, ayant inspiré Courbet et de nombreux autres peintres.

A midi, nous avons déjeuné à la "Table de Gustave" à Ornans.



La fin de journée a été consacrée à la visite guidée de la ville d'Ornans et du musée Courbet.

#### **Le 24 Juin - Puces, Vide grenier**

Dès 5h le matin, les exposants ont commencé à s'installer selon les emplacements prédéfinis et à déballer leurs trésors ; café et croissants leur ont été proposés. En tout, ce sont 134 exposants dont plusieurs de notre village, qui ont présenté des objets très divers à la grande satisfaction des fouineurs qui sont venus leur rendre visite tout au long de la journée, la météo étant très favorable. Les membres du Comité des fêtes avaient confectionné des plateaux-repas, des côtelettes cuites au barbecue et des sandwiches.

#### **Samedi 30 juin et dimanche 1 juillet - Fête au Village**

Cette année, la météo a contrarié notre manifestation, puisque nous avons dû annuler la retraite aux flambeaux le samedi soir, seul un petit concert de la Musique de Voiteur apprécié, applaudi par tous, a été donné sur le chapiteau. A son issue, le Comité des Fêtes a offert à toute personne présente le verre de l'amitié. Puis suivit l'ouverture du Bal en plein air ...avec beaucoup d'humidité.

Le Dimanche, l'ensemble de la manifestation a été annulée du fait d'une météo capricieuse.

### Samedi 25 Août - Soirée Cochon Grillé

A cette soirée, animée par l'Orchestre DIMITRI SAUSSARD, nous avons eu une grande participation, croissante d'année en année depuis la transmission de celle-ci par le Comité de Jumelage. En effet, la programmation de cette manifestation initiale était le premier week-end d'Août, mais depuis deux ans, nous l'avons reportée au dernier week-end d'août pour des raisons de disponibilité de nos membres.

### Vendredi 16 Novembre - Soirée Beaujolais Nouveau et Cochonnaille

Date oblige, c'est une soirée conviviale, où une centaine de personnes de Domblans et des villages voisins se retrouvent pour déguster le Beaujolais nouveau accompagné d'une cochonnaille.

### Samedi 17 Novembre - Concours de BELOTE

Ce concours, entériné en 2009, a réuni 68 joueurs soit 34 doublettes autour des tables de jeux. Le concours s'est déroulé dans une ambiance conviviale où les premiers ont reçu un bon de 100 € chacun. Tous les participants ont été récompensés et la soirée s'est terminée autour de la soupe à l'oignon de Thérèse, suivie d'une assiette anglaise.



*Les membres du Comité des Fêtes portent à votre connaissance le matériel dont il dispose : remorque frigorifique, buvette démontable, tables-brasserie et bancs, parasols, vaisselle, dont ils peuvent se porter loueurs pour vos manifestations. (renseignements au 06.81.55.38.81)*

*Jean-Marie et toute son équipe vous souhaitent une très heureuse année et vous invitent à venir les rejoindre.*

*Le Président, Jean-Marie BUCHIN*

## Coopérative scolaire

### **Les écoles du territoire bénéficient depuis la rentrée 2012 d'un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).**

Ce contrat sur trois ans est signé par trois partenaires : la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille, les financeurs, et l'Éducation Nationale.

Il répond à cinq objectifs principaux :

-Créer une dynamique collective et durable en faveur d'une éducation artistique et culturelle partagée par le plus grand nombre.

-Faciliter l'accès de tout enfant, de tout jeune, aux œuvres et aux ressources artistiques et culturelles.

-Favoriser l'accès de chaque jeune à l'offre culturelle locale, faire en sorte qu'il puisse s'approprier les œuvres, les ressources et structures culturelles de son territoire.

-Se livrer à des pratiques artistiques

-Faire partager à sa famille sa culture patrimoniale

-Favoriser un contact direct avec les artistes, les œuvres et les lieux d'art et de culture.

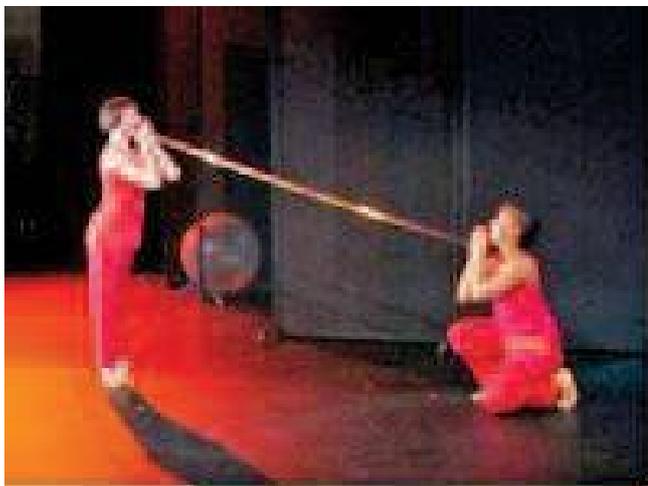
Les classes du territoire travailleront donc, avec l'aide d'artistes, des domaines artistiques variés (musique, dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, danse, théâtre, littérature...) et présenteront leur travail une fois par an.

Cette année, le domaine artistique retenu est la danse contemporaine et ce sont les élèves de cycle 1 qui ont la chance d'en bénéficier ! Quatre classes du territoire sont concernées : la classe de Saint-Germain-lès-Arly, les petites et

moyennes sections de Voiteur et Montain et notre classe de petits, moyens, grands.

Ils ont commencé le projet en assistant le vendredi 26 octobre à un spectacle de grande qualité :

"UN SOURIRE QUI MORD"



Cette pièce contemporaine, chorégraphiée par Mireille Barlet des Ballets Contemporains de Saint-Etienne et interprétée par deux danseuses professionnelles, Sara Pasquier et Laurie

Sauphar Cabrera, déclinait de petites histoires insolites, fantaisistes, dans un univers étrange, poétique et non dénué d'humour. L'idée chorégraphique s'appuyait sur l'univers imaginaire des enfants et sur leurs rites. Ce spectacle proposait une approche poétique et ludique de la danse contemporaine, s'ouvrant sur toutes les interprétations où chaque enfant a pu trouver matière à penser, à réagir, à rêver...

Les élèves travailleront tout au long de l'année scolaire avec ces deux danseuses professionnelles, Sara et Laurie, et ils présenteront leur travail le mardi 11 juin à la salle des fêtes de Domblans. Retenez d'ors et déjà cette date !

Un grand merci à tous les partenaires qui financent et/ou font vivre ce contrat local d'éducation artistique au service des enfants de votre commune afin que ceux-ci s'ouvrent, s'élèvent, s'épanouissent pour devenir des adultes citoyens, autonomes et responsables.

*La Présidente, Nadine VILLERET*

## Foyer Rural

**Les divers ateliers proposés par le Foyer Rural connaissent une stabilité certaine dans la fréquentation.**

- L'atelier cirque est animé par Éléna MAITRE aux compétences reconnues par Jeunesse et Sport. Un petit spectacle animé par les artistes en herbe est présenté au mois de Juin aux parents et grands-parents. (Renseignements : Éléna MAITRE ☎ 06.81.66.42.63)



- La Danse Country, animée par la passionnée Viviane CHAILLET, accueille chaque mercredi soir à la salle des fêtes de Domblans, les non moins passionnées par ces danses toniques. (Renseignements : Michelle CHEVAUX ☎ 03.84.44.64.77)

- La danse de salon, le mardi soir, sous l'œil vigilant de Marie-France PADOY, enchaîne tangos, valse, rumba, rock et ces danses étonnantes, mode d'une saison. (Renseignements : Michelle FLORIN ☎ 03.84.44.68.28)

- L'initiation et le perfectionnement à l'informatique sont possibles grâce aux bénévoles qui animent ces cours : Roger NOZIERE, Frédéric OLIVIER, Olivier BATARD, Lucienne MILLET et Josette REYMANN. (Renseignements : Roger NOZIÈRE ☎ 03.84.85.21.53)

- La gymnastique volontaire connaît le même succès encadrée par Sonia. (renseignements : Claire NOZIERE ☎ 03.84.44.90.09)

- Les ateliers créatifs du vendredi après-midi après sa participation au petit marché de Noël proposé par SHOP PRESSE retrouvent un rythme plus calme... Les diverses techniques proposées tout au long de l'année, permettent à chacune de fabriquer, selon son envie, son humeur, tableaux Home Déco, assiettes et verres décorés, boîtes bois décorées, peintes, cartonnage, décor de table pour toutes les saisons. Le fait main est de mise !

Animatrice : Annick GUILLAUME ☎ 03.84.85.24.66.

Cet atelier, animé par Michelle CHEVAUX le vendredi soir, permet ainsi la participation des dames qui travaillent.

- Le mercredi ou le jeudi après-midi les arts du fil sont de la partie : broderie, patchwork, tricot permettent la réalisation d'ouvrages superbes. (Renseignements : Michelle CHEVAUX ☎ 03.84.44.64.77)

Le concert organisé par le Foyer Rural sur proposition de la Communauté de Communes n'a pas connu le succès espéré. Dommage ! L'Orchestre autrichien Johann Strauss offrit un concert de grande qualité, musicalement accessible à tous.

***Les adhérents des différents ateliers du Foyer Rural sont invités à partager la galette des rois le mercredi 9 janvier à partir de 19 heures à la salle des fêtes de Domblans. La Danse Country animera cette soirée.***

***La Présidente, Annick GUILLAUME***

*Club "Les Amis"*

### ***Club du Temps Libre de Domblans***

Quelques personnes des communes voisines nous ont fait le plaisir de nous rejoindre pour nos mardis conviviaux.

Bienvenue au Club !

L'après-midi consacré aux jeux de belote, tarot, scrabble est toujours ouvert à celles et à ceux qui veulent passer un moment de détente.

Après-midi qui se termine toujours par café, thé, chocolat ou tisane pris en commun.

Cette année, nous avons tous eu une pensée particulière pour Madame MICHAUD qui a eu ses cent ans.

Madame MICHAUD a créé le Club avec Simone THURA et en a assuré la présidence pendant de nombreuses années.

Merci à elle, car le relais, pris lors de son départ en maison de retraite, a permis aux animatrices de continuer la voie tracée par son énergie et son dévouement.

La journée de l'amitié, encore cette année à Domblans à la salle des fêtes, a réuni environ 110 adhérents des clubs du secteur :

- Baume-les-Messieurs
- Domblans
- Grange-sur-Baume
- Nevy-sur-Seille
- Passenans
- Plainoiseau
- Saint Lothain
- Voiteur



Une cinquantaine d'adhérents du secteur participèrent au voyage qui clôture la fin de la saison des clubs en juin .



La promenade en bateau sur le lac de Vouglans, avec déjeuner à bord, et ensuite visite « à terre » d'un musée du Savoir Faire a semblé combler chacun.



***Rendez-vous a été pris dans la bonne humeur pour la saison 2012-2013.***

***La Présidente, Annick GUILLAUME***

## *Amicale Sapeurs-Pompiers*

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Voiteur-Domblans vous présente ses meilleurs vœux pour l'année à venir et vous remercie pour l'accueil chaleureux que vous nous avez réservé lors de notre traditionnelle tournée des calendriers.

Nous profitons de ce bulletin municipal pour vous rappeler les dates de nos différentes manifestations :

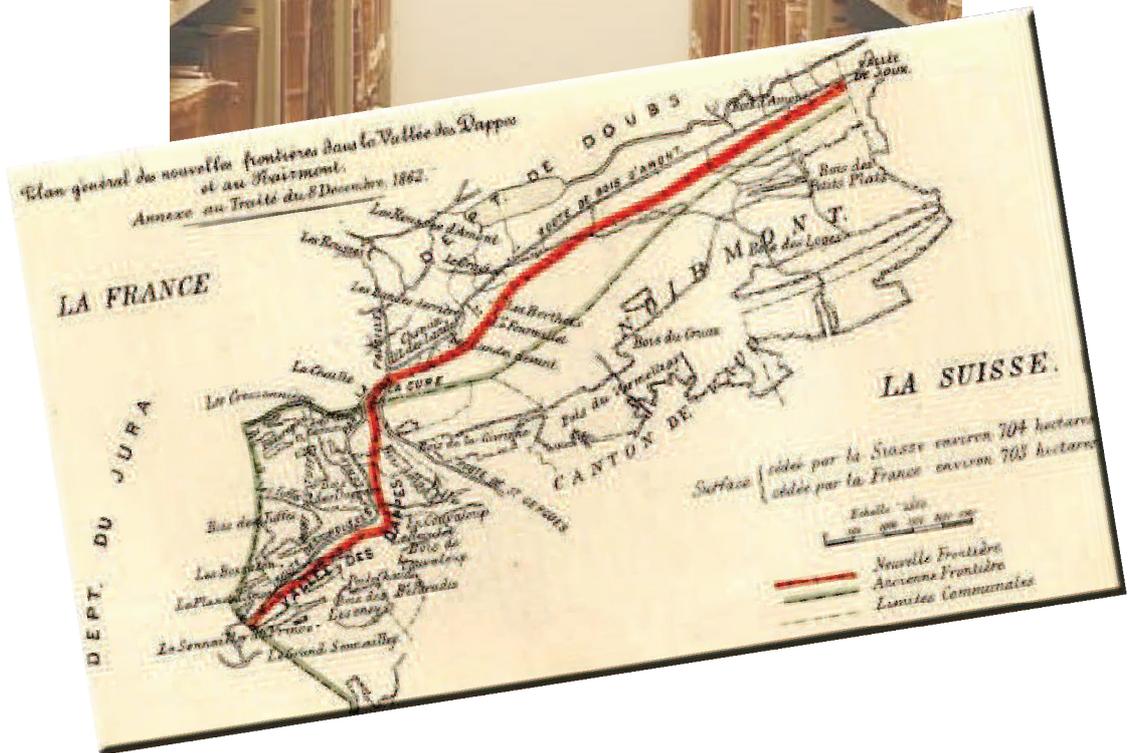
- le Loto gourmand à la salle des fêtes de Domblans le 17 Février 2013
- le Méchoui dont la date n'est pas encore déterminée
- les Feux d'artifices et bal populaire à Voiteur le 14 juillet 2013
- les Tournées des calendriers à partir du 12 Novembre
- le téléthon en Décembre
- et pour finir l'année, le Père-Noël rendra une petite visite aux enfants de vos serveurs.

***Bonne Année et surtout Bonne Santé à tous.***

***Le Président de l'Amicale, Rémi LAMBERET***



Dans  
Les  
Archives



## Il y a 200 ans - DOMBLANS

*N.B: l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension*

### L'année 1812 en France et dans le monde

===

NAPOLEON 1er est empereur des Français

#### La guerre en Espagne et en Russie :

22 Juillet : défaite du général MARMONT à Salamanque

Novembre : SOULT reprend MADRID. Repli de WELLINGTON au Portugal

14 Septembre : prise de MOSCOU

15-18 Septembre : les Russes incendient MOSCOU

19 Octobre : NAPOLEON ordonne la retraite

26-28 Novembre : passage de la BEREZINA. La Grande Armée est décimée

#### Ailleurs dans le monde :

26 Mars : un tremblement de terre à CARACAS fait 12 000 victimes

Biologie : le naturaliste et anatomiste Georges CUVIER développe, à partir d'une étude des fossiles, une histoire de la terre

### Séance du 7 Mai 1812 (Incidences du cours erratique de la Seille)

Vu l'exposé de la pétition de Monsieur Bourdon tendant à faire réprimer ou enlever en partie deux épérons construits par les habitants de la commune de Domblans non dans l'intention de nuire à la propriété de [ ?] Sieur Bourdon mais de conserver leur communal il résulte que monsieur Bourdon donne pour confin du côté de [bize ?] de son fond la rivière de Seille tandis qu'il ne la confine qu'en très petite partie comme on le verra par le procès verbal de clôture du fond, lequel fut demandé par requête de la part des ci devant terres oratoriens de la maison de Poligny

La clôture fut ordonnée en 1781 le second juin par les officiers de la justice et prévôté royal du val de voiteur en présence des sieurs Jean Hippolyte Fromageot, frère de la dite maison de l'oratoire, de Jean Pierre et Jean Sailland, terre et fils communiars, leur fermier du domaine de Domblans y résidant, Claude Pierre Puget, échevin en la dite année appelé pour représenter ladite commune et Claude Goy fermier de madame Degaudière riverain du côté du couchant.

Monsieur Bourdon reproche aux habitants de Domblans d'avoir fait plusieurs plantations de saules sur le terrain du lit de ladite rivière ce fait est facile à vérifier.

Le désir des membres du conseil de la commune de Domblans est de faire prouver par votre autorité ; Monsieur Bourdon a une délimitation de propriété, et plantation de bornes, entre son héritage et le terrain de la commune, est de prier l'autorité supérieure de vouloir bien faire fixer un lit à ladite rivière à ligne droite autant que possible dans la partie en litige et de telle largeur qu'il sera trouvé convenir, par les commissaires ou géomètre qu'il vous plaira nommer à cet effet.

La commune se soumettant de faire et parfaire toute la coutume de l'héritage de monsieur Bourdon a vu de ses titres, ou du livre d'arpentement de la commune.

Malgré qu'il prétend en avoir perdu une partie considérable, raison qu'il prend pour faire valloir le droit d'alluvion, ce qui ne pourrait pas être considéré à notre rivière attendu qu'elle n'a aucun lit fixé ; néanmoins le fond de monsieur étant de beaucoup, plus élevé que le terrain de la commune, la rivière par cette raison lui donnerait infailliblement, et en très peu de temps tous les terrains communaux qui lavoisinent.

il résulte nécessairement que l'autorité supérieure, pris égard à toute voie d'équité et de justice et aux intérêts de toutes parties, faire procéder par tels experts qu'elle voudra bien nommer à cet effet ; à une reconnaissance des faits et un bornement et fera justice

en conseil municipal, ce sept mai dix huit cent douze

### LA MUYRE

#### Séance du 10 Mai 1812 (Abus de pouvoir du Maire ?)

Aujourd'hui dix mai mille huit cent douze le conseil municipal étant réuni en la mairie a délibéré ce qui suit et arrête

1° qu'à compter du dit jour le passage des vignes par le pont de la fausse rivière du moulin est défendu à tout bétail à moins qu'il ne soit tenu à la corde ou [appliqué ?], la pâture le long du chemin de desserte dans les vignes est également défendu. Il faudrait tenir le bétail à la corde pour passer

2° le garde champêtre de la commune est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté et de faire son rapport en cas de contravention

(suivent 6 signatures dont « Le Maire Emma. de Grivel » et « Roze adjoint ». L'écriture est celle du Maire)

### **Séance du 21 Juin 1812 (défense des « avantages acquis »)**

Au jourd'hui vingt un juin mil huit cent douze nous adjoint et membre du Conseil de la Commune de Lamuire assemble.

Considérant que le droit le plus précieux et le plus avantageux à la Commune est celui du parcours, que cette dernière est en procès avec Mr Degrivelle son ci devant seigneur relativement à ce droit, dont elle a toujours joui dans le Bail dont il est propriétaire et qui sont situés en ladite commune, que la prétention de cette dernière et d'autant plus fondée quelle est appuyée sur des titres anciens et authentiques, que le fils dudit Sr Grivel maire actuelle de ladite commune se trouve intéressé à contester [causer ?] les prétentions de cette dernière qui malgré cela l'adjoint a été autorisé à plaider et à soutenir son droit de parcours par arrêté du conseil de préfecture du 18 janvier 1811 à la diligence de l'adjoint, que la commune n'ayant ni bois ni communaux dont elle puisse tirer des revenus pour fournir aux avances nécessaires [...] a pensé que la voie la plus sûre pour y subvenir et celle d'un rôle qui sera reparti entre chaque habitant au marc le franc de sa contribution [...]

(suivent 7 signatures, dont celle de Roze adjoint, mais pas celle du Maire. L'écriture n'est pas celle du Maire)

## **BLANDANS**

### **Séance du 13 Mai 1812 (nomination d'un garde champêtre)**

L'an dix huit cent douze le treize mai, nous maire et membre du Conseil Municipal de la commune de Blandans d'une part. Et Jean-Baptiste Billet de Frontenay avons faites les conventions suivantes : que moy Claude Jean-Baptiste Billet, promet et s'engage à servir la Commune de Blandans en qualité de garde champêtre, pendant les [mois ?] que Mr le préfet voudra bien instituer, et commencer dès la prestation du serment, me rendant responsable de tous les délits et [nuisances ?] qui seront commis par ma faute, promettant de faire respecter toutes les propriétés rurales, ainsi que les arrêtés et délibérations de la commune,

pour rétribution, nous maire et membre du Conseil, promettons aux dits Billet la somme de deux cents francs payable par trimestre et chargeons le dit Billet de payer tous les frais relatifs aux dits marchés

fait en Conseil à Blandans les ans, mois et jours susdits

(lors de la séance du 11 Mai, les présents étaient Messieurs MARON, Maire, MONNERET, François DEGAND, Claude DEGAND, Claude Louis DEGAND, Antoine DEGAND, Antoine MARON, Antoine MESSIER et CRINQUANT)

## **Il y a 150 ans - DOMBLANS**

*N.B: l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension*

### **L'année 1862 en France et dans le monde**

===

NAPOLÉON III est empereur des Français

#### **Evénements :**

Guerre du Mexique : Napoléon III veut créer au Mexique un empire catholique, contrepoids à la puissance des États-Unis en Amérique du Nord

Le corps expéditionnaire français, fort de 31 000 hommes, est commandé par le général BAZAINE

Guerre de Sécession aux États-Unis :

28-30 Août : le Général sudiste Robert LEE repousse 2 invasions de la Virginie et pénètre dans le Nord

Proche Orient :

18 Novembre : percement de l'isthme de SUEZ

#### **Sciences :**

Louis PASTEUR discrédite la théorie de la « génération spontanée »

Léon FOUCAULT mesure avec précision la vitesse de la lumière

**Arts et musique :**

22 Août : naissance de Claude DUBUSSY

20 Octobre : naissance de Auguste LUMIERE

**Séance du 10 Mars 1862 : dommage causé par le chemin de fer au radier du pont communal**

L'an 1862, le 10 Mars, le conseil municipal de Domblans étant réuni en séance extraordinaire

Présents : Mrs BILLET, ROUSSELOT, PRENAS, MOTTET, MONNERET, DUARD, GOY Emm., GOY Joseph adjoint et le Vte de BROISSIA, Maire

Le Président donne connaissance au conseil de diverses pièces relatives aux dommages causés par les travaux du chemin de fer au pont communal de Domblans. Ces pièces sont : une lettre du Maire en date du 8 Juin 1861

2° le rapport de Mr l'ingénieur des chemins de fer en date du 23 août 1861, en réponse à cette lettre

3° un rapport de Mr l'agent Voyer cantonal en date du 26 Décembre 1861

4° un rapport de Mr l'agent Voyer en chef du 1er Mars 1862 et conformément à la lettre du Mr le Prefet du 6 Mars 1862 il invite le conseil à donner son avis sur les conclusions du rapport de Mr l'agent en chef.

Celui-ci ayant établi que le radier du pont sous rails est à 1,08 m. en contrebas du radier du pont communal, que la chute d'eau sur cette partie de la rivière où sont établis les deux ponts est de 0,005 m. par mètre trouve que le radier du pont du chemin de fer est à 0,42 m en contrebas et que celui du pont communal est de 0,33m. en contre haut de la ligne que suivrait la pente naturelle de l'eau, il conclut que dans cet état de choses des travaux définitifs doivent être exécutés pour empêcher les dégradations qui doivent entraîner la chute du pont communal

Ces travaux consisteraient en un enrochement à l'aval dont la dépense évaluée par le rapport de l'agent voyer cantonal à 1080 F (soit 120 mètres cubes de forts libages en enrochement à 9 F. le mètre) doit être à la charge de la compagnie des chemins de fer Paris Lyon du fait de laquelle résulte l'urgence de ces travaux

Le conseil après en avoir délibéré

adopte les conclusions du rapport de Monsieur l'agent Voyer en chef, et comme il est urgent que le travail se fasse afin d'empêcher de s'aggraver les dégradations déjà survenues au radier, prie Mr le Prefet de vouloir bien insister auprès de la Compagnie du chemin de fer, afin d'obtenir au plus tôt de celle-ci la réparation ou la valeur des dommages causés par les travaux

Ainsi délibéré les jours mois et an susdits

**Arrêté municipal du 28 Septembre 1862 : bans de vendanges**

Le Maire de la commune de Domblans,

Vu le degré de maturité des raisins,

Où les garde fruits et les propriétaires et vigneron,

Où la [ ?] du conseil municipal

Vu les lois du 24 Aout 1790, 6 Octobre 1792 et 18 Juillet 1837

Arrête :

L'établissement des bans de vendanges est fixé pour tout le territoire de la commune au lundi 29 Septembre courant

Il est et demeure expressement défendu à tout chasseur et grappilleur d'entrer dans les vignes avant l'entier achèvement de la récolte

Le garde champêtre et les garde fruits sont chargés de veiller à l'exécution de la dernière clause du présent arrêté qui sera publié et affiché

**Séance extraordinaire du 28 Septembre 1862 : cloture du cimetière \*, approbation des plans et devis**

Le conseil délibérant à vue des plans et devis dressés par l'architecte GAILLOT pour la grille de cloture du cimetière

Adopte les susdits plans et devis pour être exécutés suivant leur teneur

Ayant ensuite pris connaissance de la soumission fournie par le sieur AUCOUTURIER entrepreneur demeurant à Arlay lequel offre un rabais de dix centimes par cent francs

Accepte le dit AUCOUTURIER pour entrepreneur des dits travaux et prie Mr le Prefet de l'autoriser comme tel

En Mairie le 28 septembre 1862

\*il s'agit du cimetière autour de l'église. Le cimetière actuel n'a été créé qu'une quinzaine d'années plus tard.

## Il y a 100 ans - DOMBLANS

*N.B: l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension*

### L'année 1912 en France et dans le monde

===

#### Evènements :

15 Avril : naufrage du TITANIC au large de Terre Neuve (environ 1500 victimes)

27-28 Avril : anéantissement de la « bande à BONNOT » par la police

#### Géologie :

Alfred WEGENER publie la « théorie de la dérive des continents »

#### Littérature et théâtre :

Guillaume APPOLLINAIRE publie « Le Pont Mirabeau »

Louis PERGAUD publie « la Guerre des Boutons »

Paul CLAUDEL met en scène « l'Annonce faite à Marie »

#### Sports :

31 Mars : le Stade Toulousain remporte son premier titre de champion de France de Rugby à XV en battant le Racing CF en finale 8 à 6

#### Naissances :

25 Mars : Jean VILAR, metteur en scène de théâtre français

14 Avril : Robert DOISNEAU, photographe français

5 Août : Abbé PIERRE, prêtre français

29 Septembre : Michelangelo ANTONIONI , scénariste italien

#### Décès :

13 Août : Jules MASSENET, compositeur français

### 19 Mai 1912 Procès-Ver bal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint

L'an mil neuf cent douze, le dix-neuf du mois de mai, à neuf heures du matin, les membres du Conseil municipal de la commune de Domblans proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du cinq mai mil neuf cent douze, se sont réunis dans la salle de mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux

Sailland Edouard

Vuillermet Elisée

Simandre Joseph

Bonne Théodore

Mottet Auguste

Coutenot Henri

Gentelet Arsène

Solviche Emile

Grillot Louis

Villet Emile

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Sailland Edouard, Maire qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer MM. Sailland Edouard, Vuillermet Elisée,

Simandre Joseph, Bonne Théodore, Mottet Auguste, Coutenot Henri, Gentelet Arsène, Solviche Emile, Grillot Louis, Villet Emile, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Villet Emile le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Mottet Auguste.

#### Election du Maire

##### 1er Tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des art. 76-76 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire : Bulletins blancs	
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	6
M. Sailland Edouard, neuf voix	(9)
M. Simandre Joseph une voix	(1)

M. Sailland Edouard ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

#### Election de l'Adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de M. Sailland Edouard, élu Maire, à l'élection de l'Adjoint.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

##### 1er Tour de Scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A déduire : Bulletins blancs	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
A obtenu M. Simandre Joseph neuf voix	(9)

M. Simandre Joseph ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Et ont signé les Membres présents .

#### **Séance du 14 Juin 1912 : vers un « ancêtre » du Conseil d'Ecole**

M le Président donne lecture de l'article 5 de la loi du 28 mars 1882, ainsi conçu : « Une commission municipale scolaire est instituée dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles.

« Elle est composée du Maire, président ; d'un des délégués du canton, et, dans les communes comprenant plusieurs cantons d'autant de délégués qu'il y a de cantons, désignés par l'Inspecteur d'Académie, de membres désignés par le Conseil municipal en nombre égal, au plus, au tiers des membres de ce Conseil.

« Le mandat des membres de la Commission scolaire désignés par le Conseil municipal, durera jusqu'à l'élection d'un nouveau Conseil municipal.

« Il sera toujours renouvelable

« L'Inspecteur primaire fait partie de droit de toutes les commissions scolaires instituées dans son ressort. »

Cette lecture faite, M. le Président expose que le nombre légal des conseillers municipaux de la commune est de dix, et qu'il y a lieu, en vertu de la loi précitée, de désigner trois personnes au plus, pour faire partie de la Commission municipale scolaire, et il invite le Conseil municipal à les choisir soit dans son sein, soit en dehors du Conseil.

Le Conseil municipal, après avoir décidé que le nombre de ses délégués serait de trois, procède à leur nomination au scrutin secret.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

MM. Mottet Auguste	neuf voix 9
Bonne Théodore	neuf voix 9
Vuillermet Elisée	neuf voix 9

En conséquence, MM Mottet Auguste, Bonne Théodore et Vuillermet Elisée sont désignés pour faire partie de la

Commission chargée de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles, conformément à la loi précitée du 28 mars 1882.

Le Conseil Municipal décide en outre que deux expéditions de la présente délibération seront immédiatement adressées à la préfecture.

Fait et délibéré à Domblans les jour, mois et an susdits.

### **Séance du 14 Novembre 1912 : travaux dans la rivière vers le pont du Gué Faroux**

Le Conseil,

Vu le dossier relatif au curage de la rivière la Seille, aux abords du pont du gué Faroux,

Considérant que ce curage est nécessaire,

Considérant que la commune de Frontenay y est aussi intéressée par un chemin vicinal aboutissant au pont,

Demande :

1° Que le curage soit fait par les soins des communes de Domblans et de Bréry en y faisant contribuer celle de Frontenay ;

2° Que les dépenses soient couvertes par une subvention votée par chacune des trois communes et pour la plus grande part par les propriétaires riverains qui sont particulièrement intéressés à la question,

3° Que pour faciliter l'écoulement des eaux le curage soit effectué d'aval en amont.

Ainsi délibéré à Domblans le 14 Novembre 1912

## **Il y a 50 ans - DOMBLANS**

*N.B: l'orthographe des registres a été conservée dans la mesure où elle ne perturbe pas la compréhension*

### **L'année 1962 en France et dans le monde**

===

#### **Evènements :**

3 Février : premier voyage transatlantique du paquebot France

8 Février : affaire sanglante de la station de métro Charonne à Paris

19 Mars : entrée en vigueur du cessez-le-feu en Algérie

1er Juin : exécution en Israël, de Adolf EICHMANN

5 Août : arrestation, en Afrique du Sud, de Nelson MANDELA

22 Août : attentat du Petit-Clamart contre le président de GAULLE

16 Octobre : paroxysme de la crise américano-soviétique des missiles de CUBA

#### **Musique :**

12 Juillet : premier concert public des ROLLING STONES

#### **Sports :**

15 Juillet : Jacques ANQUETIL remporte son 3ème tour de France

2 Septembre : Jean STABLINSKI est champion du monde de cyclisme

Le Brésil remporte la Coupe du Monde de Football

#### **Naissances :**

12 Avril : Carlos SAINZ, pilote de rallye espagnol

3 Juillet : Tom CRUISE, acteur américain

19 Novembre : Jodie FOSTER, actrice américaine

#### **Décès :**

6 Juillet : William FAULKNER, écrivain américain

5 Août : Marylin MONROE, actrice américaine

16 Octobre : Gaston BACHELARD, philosophe français

**Séance du 28 Avril 1962**

Présents : Tous les Conseillers

Construction de l'Ecole enfantine

La dépense s'élève à 12 761 700 F. Dépense subventionnable 5 100 00 F. (taux 72 %).

Le Conseil prend l'engagement de voter les ressources nécessaires au paiement de la part communale, dans la dépense prévue.

Toutes dispositions seront prises pour que les travaux soient entrepris le plus tôt possible et au plus tard au cours des grandes vacances prochaines.

Eau de la Muyre

La Commune adopte le projet se montant à la somme de 11 124 000 F.

Demande une subvention la plus élevée possible sur les fonds du ministère de l'agriculture et sur les fonds départementaux, tandis qu'un emprunt sera contracté en temps utile pour la part restant à la charge de la commune.

Demande la mise à exécution du projet dans le plus bref délai compatible, étant donné l'urgence des travaux.

Piscine

Une subvention de 50 % calculée sur 7 000 000 F a été accordée aux communes de Domblans et de Voiteur.

Cette subvention paraissant insuffisante, le Conseil examinera ce projet ultérieurement après avoir contacté la municipalité de Voiteur.

**Séance du 31 Mai 1962**

Présents : MM. L. Sailland, M. Buisson, P. Jacquot ; G Berthet, G Pasquier, G. Guyétant, J Potier, M. Olivier.

Absents : MM. M. Coutenot, J. Sorgues, J. Royet

Construction de l'Ecole enfantine

Un emprunt de 8 millions sera demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 30 ans.

Eau de la Muyre

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet établi par M. Mouralille, architecte,

Adopte ce projet dont la dépense totale est de 111 240 NF.

Etant donné l'urgence des travaux à effectuer demande l'inscription au Programme départemental parallèle 1962 pour la réalisation de ce dernier, d'une somme de 115 000 NF.

N.B. Un emprunt de 92 000 NF sera demandé

- a) à la Caisse de Crédit Agricole
- b) si la Caisse de Crédit Agricole refuse, à la Caisse de Dépôts et Consignations

Autorisation de construire des vestiaires sur le terrain de sport

Autorisation est donnée à l'U.S. Voiteur de construire des vestiaires sur le terrain de sport.

Une subvention sera accordée à cette construction dans la mesure des possibilités financières de la commune.

**Séance du 4 Novembre 1962**

Présents : MM. Sailland Léon, Buisson Marius, Jacquot Pierre, Coutenot Marcel, Guyétant Georges, Olivier Maurice, Potier Jean, Royet Jean, Sorgues Jules

Absents : MM. Berthet Gabriel, Pasquier Gaston

Eau La Muyre. Emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations

M. Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pi de l'une des Caisses dont elle a la gestion aux conditions de ces Etablissements et aux taux d'intérêt de , 5,25 % l'emprunt de la somme de 72 000 NF.

destiné au financement du projet d'alimentation en eau potable de La Muyre inscrit au Programme Départemental Parallèle 1962 et dont le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1963.

Art 2.

La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur Général de la Caisse des dépôts.

Si à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procèdera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Art 3.

Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera 30 annuités de 4818,02 NF comprenant le capital et les intérêts.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Art 4.

Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 1 %.

Art 5.

La commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la 2<sup>e</sup> moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Art 6 .

La commune s'engage !

1° à affecter dès leur encaissement, à des remboursements anticipés, pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribués après réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt.

2° A reverser, sans délai, les sommes non employées, dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti, ne serait pas réalisée, ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Art 7.

La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Art 8.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Eau de La Muyre. Programme départemental parallèle

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'Alimentation en Eau Potable du hameau de la Muyre établi par Monsieur Mouratille, architecte à Lons le Saunier, sous le contrôle du Service du Génie Rural.

Il précise que la Commune a été inscrite au Programme Départemental Parallèle 1962 pour un montant de 120 000 NF, propose au Conseil Municipal d'adopter le projet, d'arrêter le financement des travaux et de décider la mise en adjudication.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré décide :

1° d'adopter le projet

2° d'arrêter ainsi le financement des travaux

-	Montant des travaux à exécuter dans le cadre du Programme Départemental Parallèle 1962	
	120 000 NF	
-	Subvention de l'Etat $\frac{120\,000 \times 12}{100}$	24 000 NF
-	Prêt de la Caisse de Dépôts et Consignations	72 000 NF
-	Prêt du Crédit Foncier	24 000 NF

3° La mise en adjudication des travaux correspondant à ce projet (adjudication ouverte (Fonte Express) charge le Maire d'accomplir toutes formalités nécessaires, l'autorise à conclure les marchés qui en résulteront et délègue pour la séance d'adjudication M. le Maire et Messieurs Buisson Marius et Sorgues Jules.

## Les décès dans la paroisse Saint-Symphorien de Domblans au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans le document qui suit, on a tenté de retrouver les causes extérieures à la communauté à l'origine de la mortalité dans la paroisse Saint-Symphorien de Domblans au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. On a en effet enregistré de fortes fluctuations dans les décès au cours de cette période. On va découvrir que celles-ci peuvent être de nature fort différente.

Rappelons que cette paroisse comprenait les communautés suivantes<sup>1</sup>, indépendantes les unes des autres sur le plan administratif. Il y avait Domblans, Blandans, La Muyre, Le Vernois et quelques écarts de Montain et du Louverot. Sur le plan de l'état civil, la paroisse était responsable de son enregistrement dans des registres paroissiaux. Si le registre des baptêmes a été retrouvé, à partir de la fin de la guerre de dix ans, les mariages et les décès n'ont été enregistrés qu'à partir de 1664. Les registres des baptêmes antérieurs semblent avoir été détruits au moment de la guerre de dix ans. Ils dataient alors probablement des années 1570.



Ces pages sortent d'un livre à paraître *La vie dans une communauté comtoise sous l'ancien régime - La paroisse Saint-Symphorien de Domblans*.

<sup>1</sup> Carte de Cassini présentée par Roger Nozière dans le bulletin municipal.

# LA VIE DANS LES COMMUNAUTES DE SAINT-SYMPHORIEN

\*

## LE CONTEXTE GENERAL

La vie de la paroisse avait été marquée par le contexte politique général. En effet, pendant cette période, de nombreuses incertitudes et craintes avaient affecté les populations et ont donc eu des répercussions sur leur comportement. La famine n'encourageait pas le développement des familles, la destruction des logements les chassait, le ravage des terres poussait les paysans à l'exil. Du fait des guerres intervenues, plusieurs de ces communautés avaient été directement victimes des exactions des belligérants et la diminution du nombre d'habitants en partie compensée par une immigration de population venant de Savoie, de Bourgogne, du Dauphiné ou d'autres provinces françaises.

On se contentera, de rappeler brièvement ce qui est advenu au cours de la période analysée et les faits qui ont affecté directement certaines communautés.

### 1 - Les guerres

Sans remonter jusqu'à celle de Louis XI ou celle menée par Henri IV et sa guerre de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, elles ont été au nombre de trois, correspondant chacune, à une invasion de la Comté par les troupes du royaume de France dans le but de son annexion.

*Médaille commémorative de la conquête de la  
Franche-Comté par Louis XIV*



- La première, la guerre de dix-ans 1635 – 1644, menée par Louis XIII avec le duc de Longueville, s'était déroulée, en partie, entre Bletterans, Poligny, Frontenay, Château-Chalon et Voiteur. Les hommes de ces communautés avaient été mis à contribution et payaient largement leurs tributs. Frontenay avait été assiégé et pris, Blandans rayé de la carte restant inhabité pendant sept ans. Domblans avait aussi été ravagé et on peut lire directement dans les registres paroissiaux les conséquences de ces destructions ; période 1645 – 1675 avec la quasi disparition des baptêmes d'enfants, hormis ceux venant de familles immigrées.

- La seconde avait été celle de la première conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, en 1668 sous la conduite du Grand Condé. Elle avait été une guerre de professionnels, fort peu nombreux du côté des Comtois, les troupes du Roi d'Espagne étant pratiquement absentes. Elle ne devait durer que quinze jours.

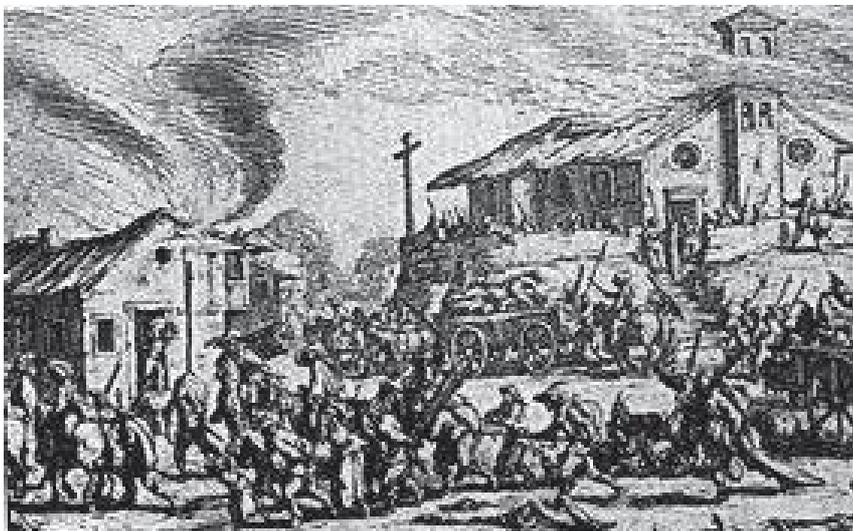


*Conquête de la Franche-Comté par  
Louis XIV de Desjardins*

Un grand sentiment de trahison avait marqué les esprits et été, de plus, suivi de sollicitations financières pour renforcer les défenses de la province. On avait été pillé, massacré et en plus rançonné par l'Espagne au nom de la sécurité.

- La troisième avait correspondu au rattachement définitif de la Comté au Royaume de France en 1674. Contrairement à la précédente, cela avait été une guerre de partisans qui devait durer jusqu'au

traité de Nimègue de 1678 et Lacuzon<sup>2</sup> n'avait pas manqué de courir le pays pour rappeler aux Comtois leurs devoirs. Même si ce dernier était passé par Arlay, il ne semble pas que Domblans et les communes voisines aient eu à souffrir autant que lors de la guerre de dix-ans. Néanmoins les paroissiens de Domblans avaient dû subir les contrecoups de ces guerres, ne serait-ce qu'en termes d'impôts et prélèvements, l'Espagne ayant une fois de plus laissé les Comtois désarmés et sans ressources. La seconde conséquence avait été la peste véhiculée par les troupes royales et la famine entraînée par la destruction des récoltes et le pillage des soldats. On relève donc une montée significative des décès à cette époque.



*Les malheurs de la guerre de Jacques Callot – 1633 – Pillage et incendie d'un village*

## 2 - Les calamités naturelles

Cela avait été des phénomènes climatiques avec des hivers rigoureux, des étés trop chauds, trop secs ou pourris avec pour conséquences des problèmes alimentaires : malnutrition, famine, affaiblissant les corps et offrant une moindre résistance aux maladies et épidémies.

La période qui suit avait été appelée le "*petit âge glaciaire*", marqué par la dégradation du climat.

- En 1693 – 1694, était survenu la plus grande catastrophe démographique du règne de Louis XIV. Après une mauvaise récolte en 1692, cette crise avait commencé précocement dans l'Est de la France avec un maximum en 1693, puis après l'été pourri et des récoltes catastrophiques, la cherté qui s'en était suivi avait favorisé le couple famine-épidémie jusqu'au retour à la normale à l'automne 1694. De 10 à 15 % des français étaient morts en deux ans, soit de 2,2 à 2,5 millions d'habitants<sup>3</sup>. A la campagne, les animaux sauvages s'étaient attaqués à l'homme.



Les registres paroissiaux de Domblans nous permettent d'en connaître les conséquences chiffrées : naissances et décès.

- En 1709, c'est le début du "*Grand Hiver*". La Seine gèle. Les intempéries avaient rendu le ravitaillement de Paris impossible pendant trois mois. Le 13 janvier on avait atteint la température record à Paris avec -23.1°. Le vin gelé dans les tonneaux, avait été débité à la hache. Le 20 janvier : dixième jour consécutif où la température était inférieure à -10° à Paris. Record jamais battu. Record de -26° à Paris. 24 000 morts de froid à Paris durant le mois de janvier. Fin mars : dégel après le «*Grand Hiver*» qui avait laissé plus d'un million de morts en France. Presque tous les cours d'eau

<sup>2</sup> Des études récentes tendraient à montrer que la conduite de Lacuzon aurait été tout autre que ce que nous rapporte la légende qui l'entoure.

<sup>3</sup> C'est autant de morts que pendant la guerre de 1914-18, mais pour une population deux fois moins importante.

français avaient gelé et même l'océan Atlantique le long des côtes françaises ! Nombreuses «*émeutes de la faim*». Révoltes dans le Jura.

- Le 1<sup>er</sup> novembre 1755 avait eu lieu le tremblement de terre qui avait détruit entièrement la ville de Lisbonne, faisant près de 100 000 morts.

*Tremblement de terre de Lisbonne*

Il avait atteint une magnitude de 9 sur l'échelle de Richter, soit sensiblement le même niveau que celui de Fukushima et avait entraîné un tsunami ressenti jusqu'en Amérique. Ses effets s'étaient fait ressentir en Finlande et donc certainement dans notre communauté, même si on n'en trouve pas trace dans les chroniques locales. Cela n'avait pas affecté le nombre de décès dans la communauté.



- C'est encore le cas, en 1783 à partir du 8 juin, avec l'éruption du volcan islandais Eyjafjöll<sup>4</sup> ou Eyjafjalla, la plus importante des temps connus, avec des conséquences catastrophiques pour l'Islande et des perturbations météorologiques en Europe. On estime que 122 millions de tonnes de dioxyde de soufre avaient été émises dans l'atmosphère. Ce dioxyde de soufre coïncidant avec des conditions climatiques inhabituelles avait provoqué un épais brouillard sulfuré qui s'était répandu à travers l'Europe occidentale, provoquant des milliers de morts durant 1783 et l'hiver 84.



*Eruption du volcan islandais Eyjafjöll en 1784*

L'été de 1783 avait été le plus chaud enregistré et une zone inhabituelle de haute pression au-dessus de l'Islande avait fait que les vents avaient soufflé vers le sud-est. Le nuage empoisonné avait dérivé vers Bergen en Norvège puis était descendu sur Paris le 20 juin. Le brouillard était si épais que les bateaux étaient restés au port et que le soleil avait été décrit comme «*couleur sang* ». L'inhalation de ces gaz sulfurés avait provoqué une augmentation de la mortalité. A cause des fumées qui avaient masqué en partie le rayonnement solaire, cette éruption avait apporté quelques années plus froides que la normale. Le volcan avait fait également des victimes en France : la mortalité avait augmenté au dessus de la moyenne à partir de juillet 1783, certainement due à l'empoisonnement causé par le nuage sulfureux. Les régions les plus touchées avaient été celles situées sur le flanc Est de la France. L'éruption avait duré huit mois. On a avancé que ce phénomène climatique, ayant entraîné des pénuries alimentaires, avait été un des facteurs déclenchant de la Révolution française. On rapprochera ce phénomène naturel et ses conséquences météorologiques à la pointe des décès dans la paroisse Saint-Symphorien.

### **3 - Les autres calamités**



Ce sont encore les épidémies, comme la peste. Si la présence de celle-ci était endémique, on ne sait si elle avait atteint nos communautés, mais elle avait affecté la région proche lors des invasions françaises et en particulier pendant la guerre de dix-ans. En effet, les troupes étaient le plus grand vecteur de diffusion de ce fléau. Elle sévissait à la belle saison et s'arrêtait de tuer en hiver. Par ailleurs, les citadins propriétaires de terres, lors des épidémies, avaient tendance à aller se réfugier à la campagne en attendant la régression du mal. Ils pouvaient alors apporter eux-même la maladie.

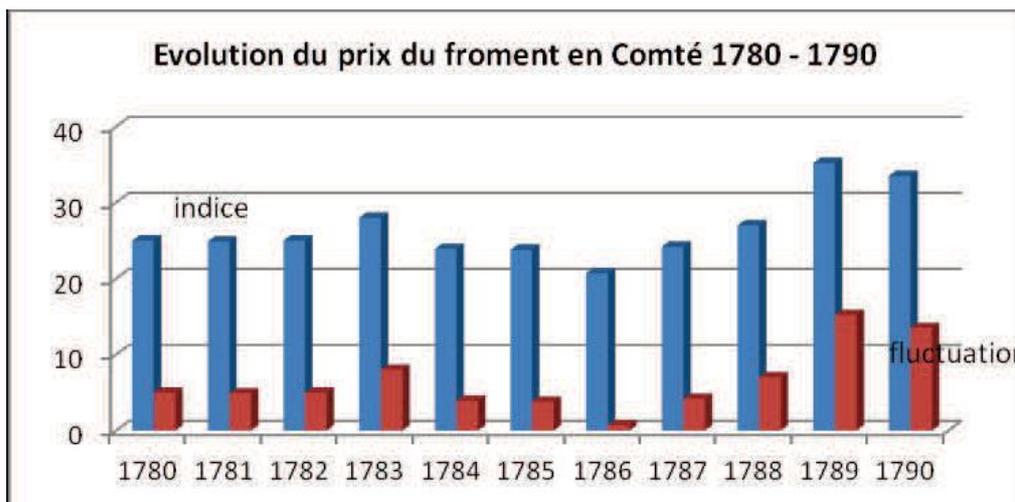
*Protection des médecins de peste contre l'épidémie.*

<sup>4</sup> Ce même volcan qui, en avril 2010 lors d'une éruption, devait paralyser le ciel européen.

Rousset a recensé pour Poligny, la date des différentes épidémies de peste au XVII<sup>e</sup> siècle : 1627, 1628, 1631, 1633 et 1636. Gageons que notre communauté a été affectée par ce mal, sans que l'on puisse en mesurer les effets. Elle semblait avoir complètement disparu de Franche-Comté au XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, la grande peste de Marseille de 1720, avait ravivé ces vieux souvenirs de terreur dans l'ensemble du Royaume. Entre 1439 et 1640, Besançon avait connu quarante fois la peste. S'il faut expliquer par des conditions extérieures, la régression de la peste au fil du temps, il faut évoquer la substitution des maisons de pierres aux maisons de bois, la propreté accrue des intérieurs et des personnes et l'éloignement des animaux domestiques des demeures, toutes conditions qui entretenaient le pullulement des puces, vecteur de la transmission du mal.

#### -Evolution du prix des céréales en Franche-Comté 1780 –

Conséquence de ces conditions climatiques défavorables, le prix des grains avait augmenté fortement. La courbe fait apparaître les conséquences des données climatiques sur les événements politiques de la fin de l'ancien régime. En ce qui concerne notre province, il s'agit en indice, du prix annuel moyen du froment dans la totalité de la généralité. On voit nettement apparaître la crise des blés de 1789, déclencheur, entre autres de la Révolution. De même, en 1783, on relève une montée des prix apparemment liée aux conséquences de l'éruption volcanique en Islande. On rappellera que ces disettes avaient pour conséquences de faire le lit des maladies et d'entraîner une surmortalité. Nous ne disposons pas d'informations similaires pour les périodes précédentes, mais nous pouvons considérer que, derrière chaque accès de surmortalité non expliquée se cache une crise d'approvisionnement de produits agricoles.



#### - Autres impôts : banalités, champart, cens

Outre les différents impôts collectés par l'Eglise et le pouvoir civil dont on reparlera ultérieurement, véritable fléau pour les Comtois, il existait d'autres impôts levés par les seigneurs de Charrin et de la Muyre.

Les **banalités**, il s'agissait tout d'abord de celui de l'utilisation du four banal, appartenant aux seigneurs locaux. De plus, la production de la farine était le monopole des meuniers qui tenaient leur charge des seigneurs. Nous reviendrons sur ces deux impôts ultérieurement ;

Le **champart**, redevance due au seigneur par ses censitaires, consistant en une portion de la récolte (en moyenne une gerbe sur dix). Il portait le plus souvent sur les céréales. À la différence du cens, le champart constituait pour les paysans une charge assez lourde ; redevance en nature due au seigneur par les censitaires.

Le **cens**, redevance due annuellement au seigneur, pour les terres exploitées sur sa seigneurie. Elle n'était due que par les roturiers, était payée en espèces et représentait, à la veille de la Révolution, une charge assez légère.

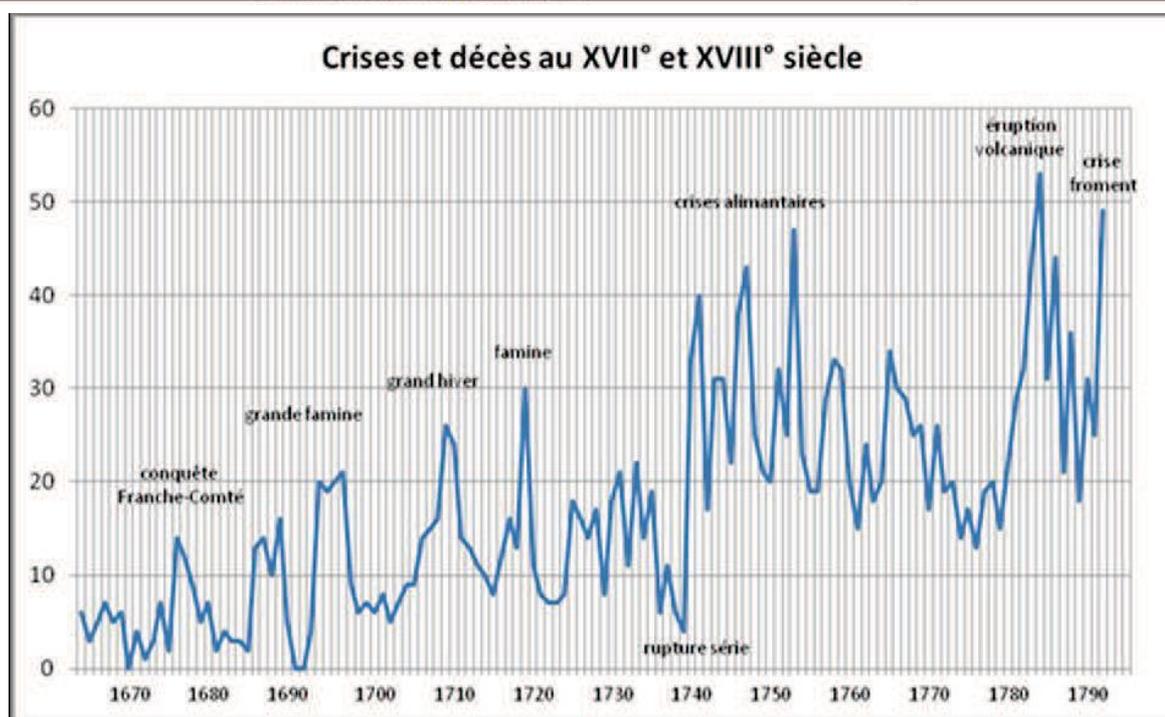
On voit ainsi que ces redevances supplémentaires pesaient sur une population déjà largement éprouvée par les événements qui s'étaient écoulés à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans ce qui suit, il n'a pas été possible de remonter avant 1664, les décès n'ayant pas été enregistrés.

*Le paiement de la dime - Tout y est, l'argent et le paiement en nature !*



Commentaire sur les crises			
1678	1693-1694	1709-1710	1719
traité Nimègue, rattachement de la Comté, décès dus à la peste et la malnutrition	grande famine,	grand hiver : 50 morts contre une moyenne de 20	grande chaleur, sécheresse avril à octobre → mauvaises récoltes → famine
1740	1745	1784	1792
hiver rude → famine et disette	grandes sécheresse dans l'année avec de fortes chaleurs	éruption volcanique en Islande,	crise des froments



Est-ce que, pour autant, tous ces éléments expliquent ce qui s'est passé dans notre communauté ? Ce n'est pas sûr, mais on a relevé les occurrences existantes entre ces deux séries et les éléments permettant leur rapprochement semblent pertinents. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la communauté était plongée dans le grand bain de ce qui se passait dans l'ensemble de la France. Enfin, si le tremblement de terre de Lisbonne est purement anecdotique, celui de l'éruption du volcan islandais l'est moins. Pour en juger définitivement, il nous faudrait disposer d'informations comparables sur d'autres communautés comtoises.

Ultime remarque sur ce qui a différencié les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles :

- Le XVII<sup>e</sup> siècle aura été sombre et celui de tous les conflits et calamités qui ont endeuillé la province,
- Le XVIII<sup>e</sup> siècle aura au contraire été celui de la paix retrouvée avec les progrès de la médecine, de l'hygiène et de l'alphabétisation et corollairement l'accroissement démographique, mais aussi les problèmes liés à une "surpopulation" et la nécessité d'une émigration pour éviter la division d'un patrimoine insuffisant pour faire vivre correctement la famille.
- Tout ceci explique l'évolution des courbes de naissance et de décès enregistrées au cours de ces siècles.

## ÉTAT CIVIL - ANNÉE 2012

### NAISSANCES

TABANI Sheïma  
 DAVID Léa  
 BARBAUD Léo  
 NATUREL Louis  
 SECRETANT Léonie  
 LIARDON Lou  
 CLAVELIN Hugo  
 GRANGE PARDON Isaac  
 SIMERAY Shanna  
 TOURNIER Emma  
 ROLLAND Myia

17 janvier 2012  
 7 février 2012  
 12 février 2012  
 18 mars 2012  
 20 juin 2012  
 22 juillet 2012  
 6 août 2012  
 16 août 2012  
 18 août 2012  
 23 août 2012  
 5 septembre 2012

à LONS LE SAUNIER (Jura)  
 à LONS LE SAUNIER (Jura)  
 à LONS LE SAUNIER (Jura)  
 à BESANCON (Doubs)  
 à LONS LE SAUNIER (Jura)  
 à LONS LE SAUNIER (Jura)

### MARIAGES

PERRENOUD Romain  
 et GALLOU Elodie

30 juin 2012

à Domblans

JOHNSON William  
 et CROCHET Amandine

28 juillet 2012

à Domblans

SYNAVE Quentin  
 et SOMRAH POTHARAM Stéphanie

18 août 2012

à Domblans

### DECES

MASSON André

30 juin 2012

à Domblans

Transcription décès :

MACE veuve HUAULT Simone

13 janvier 2012

à Lons-le-Saunier (Jura)

GUYON Hélène Odette

13 février 2012

à Lons-le-Saunier (Jura)

KAEUFLING épouse VINCENT Marlise

26 mars 2012

à Lons-le-Saunier (Jura)

DUMOULIN Claude

2 décembre 2012

à DOLE (Jura)

**BRÈVES et INFOS - BRÈVES et INFOS - BRÈVES et INFOS - BRÈVES et INFOS****Horaires d'ouverture et coordonnées de la mairie**

Ouverture 6 Jours sur 7 :

Lundi	de 9 h à 12 h	Jeudi	de 14 h à 17 h
Mardi	de 14 h à 17 h	Vendredi	de 14 h à 17 h
Mercredi	de 9 h à 12 h	Samedi	de 9 h 30 à 11 h 30

Coordonnées : Tél. : 03 84 85 20 02 Fax : 03 84 85 20 29  
 Courriel : mairie@domblans.fr

**Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale**

Lundi, Vendredi : de 9 h 45 à 11 h 45

Mardi, Mercredi, Jeudi, Samedi : de 9 h 15 à 11 h 30

**Levée du courrier (boîte près de l'Agence Postale)**

du Lundi au Vendredi : à 15 h le Samedi à 11 h 45

**Gestionnaire de la salle des fêtes**

M<sup>me</sup> Martine RECOUVREUX -  
 225 rue Désiré Monnier -  
 39210 DOMBLANS  
 Tél. : 06 71 00 20 07,  
 après 19 heures de préférence.

**Rappel - horaires d'ouverture de la déchetterie**

La déchetterie est ouverte  
 chaque matin de la semaine, de 9 h à 12 h  
**sauf le lundi**

**L'assistante sociale de secteur**

Tél. : 03 84 44 61 97 à Voiteur  
 ou 03 84 87 13 13 à Lons-le-Saunier

**Informations concernant le ramassage des déchets**

Pour toute question concernant la fourniture, le changement ou la réparation d'un conteneur, pour toute modification du nombre de personnes composant votre foyer (dont dépend le montant de votre redevance), contactez votre mairie.

**Lutte contre la divagation des animaux (arrêté municipal du 6 Février 2004)**

Il est interdit à toute personne de laisser divaguer les chiens et les chats sur le territoire de la commune (voie publique et terrains privés).

**Horaires d'ouverture de la Médiathèque et de l'Espace Public Numérique de la CCCHS**

4 jours / semaine	VOITEUR	PLAINOISEAU
Mardi	10 h 00 - 12 h 00	16 h 00 - 18 h 00
Mercredi	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 30	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 00
Vendredi	16 h 00 - 18 h 00	16 h 00 - 18 h 00
Samedi	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 00	10 h 00 - 12 h 00 14 h 00 - 17 h 00

**Lutte contre les bruits de voisinage (arrêté municipal du 18 Juin 1999)**

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, "ramasse-feuilles", tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc ..., ne peuvent être effectués

- les jours ouvrables que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés que de 10h à 12h

**Horaires SNCF à Domblans (à compter du 9/12/2012)**

En direction de Lons-le-Saunier - par le train : 07h19 - 13h34 - 19h34 - 19h51  
par le car : 09h30 - 20h31

En direction de Besançon - par le train : 05h55 - 06h23 - 08h10 - 12h23 - 15h52 - 17h23  
par le car : 11h25 - 18h33 - 19h25

Pour consulter les horaires :

[http://telechargement.ter-sncf.com/Images/Franche\\_Comte/Tridion/FH3\\_Besan%C3%A7onLons\\_tcm-20-78352.pdf](http://telechargement.ter-sncf.com/Images/Franche_Comte/Tridion/FH3_Besan%C3%A7onLons_tcm-20-78352.pdf)

**Circulaire préfectorale n° 64**

Suppression des Autorisations de Sortie du Territoire (AST) et des laissez-passer préfectoraux. Le renforcement du régime des IST (Interdiction de Sortie du Territoire) rend désormais inutile le maintien des AST individuelles concernant les mineurs français.

- Ainsi un mineur français pourra désormais franchir la frontière sans AST mais
- soit muni de son seul passeport en cours de validité
  - soit muni de sa seule carte nationale d'identité en cours de validité.

**Adoption du projet de loi modifiant les élections locales en conseil des ministres**

Le projet de loi concernant les élections locales a été adopté en conseil des ministres du 28 novembre 2012. Il modifie l'élection des conseillers municipaux dans les petites communes, ainsi que l'élection des intercommunalités et de celle des conseillers généraux.

Ainsi pour les élections municipales qui se tiendront en mars 2014, il est prévu **d'abaisser le seuil de population au-delà duquel les conseillers municipaux seront élus au scrutin de liste, de 3 500 à 1 000 habitants.**

De plus, les délégués communautaires ayant vocation à siéger à l'intercommunalité seront "fléchés" sur les listes des municipales (ils ne seront donc plus désignés par le conseil municipal). Les premiers des listes élues iront siéger à l'intercommunalité.

Par ailleurs, un nouveau mode de scrutin est créé pour élire les conseillers généraux (qui s'appelleront désormais conseillers départementaux) : **chaque canton (préalablement redécoupé) désignera une femme et un homme**, au scrutin majoritaire à deux tours. Les candidats se présenteront en tandem.

Enfin, le calendrier électoral est modifié : comme annoncé, les élections cantonales et régionales qui devaient avoir lieu en 2014 sont **repoussées en 2015**. Elles se tiendront le même jour. Ce projet de loi, adopté le même jour en conseil des ministres abroge les dispositions qui instituent le conseiller territorial dans la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010. Il s'agit de rétablir le conseiller général et le conseiller régional. (*La lettre du Maire n°1790*)

## A l'honneur en 2012 :

Ont reçu, le vendredi 16 Novembre 2012, à la Préfecture, lors de la cérémonie de remise des médailles des bénévoles de Jeunesse et Sports :

- **M. MONNOT Jean-Louis** : la médaille d'argent
- **M<sup>me</sup> REYMANN Josette** : la médaille de bronze

A reçu, lors de la cérémonie de la Ste Barbe, la médaille d'or pour trente années passées chez les sapeurs-pompiers :

- le **lieutenant Claude VALLET**



## L'air en Franche-Comté

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) introduit des outils de planification et de gestion dans l'objectif d'améliorer la qualité à l'échelle d'une région ou d'une agglomération. Dans ce cadre, les missions de surveillance, d'information et d'études sont confiées depuis janvier 2009 par l'Etat à ATMO Franche Comté.

Afin d'assurer au mieux sa mission de surveillance de la qualité de l'air en Franche-Comté, ATMO FC dispose, outre son parc de stations fixes du réseau, d'un dispositif mobile de mesure.

Constitué de trois remorques et d'un camion laboratoires, ce dispositif flexible permet au réseau franc-comtois de compléter la connaissance des phénomènes de pollution sur l'ensemble de la région.

Ainsi, chaque année, ATMO FC assure entre 8 à 10 campagnes de mesures temporaires sur l'ensemble du territoire franc-comtois.

Ce lien : <http://www.atmo-franche-comte.org/index.html> vous permet de connaître la qualité de l'air sur notre région et la prévision d'évolution.

## Un air sain chez soi

Limiter la pollution de NOTRE AIR INTÉRIEUR.

Nous passons environ 80 % de notre temps dans des lieux fermés, en particulier dans nos logements.

La qualité de l'air que l'on y respire influe sur notre santé et notre confort. Elle peut y être moins bonne qu'à l'extérieur : lorsque l'air intérieur est pollué, il l'est généralement de façon diffuse et continue.

Nous pouvons également être exposés à des produits nocifs. Les risques sont encore plus sensibles pour des personnes fragiles (enfants, personnes âgées, malades, etc.).

Limiter la pollution de nos logements est une nécessité.

Renouveler l'air est essentiel pour évacuer les odeurs et les polluants, éliminer l'excès d'humidité et assurer le bon fonctionnement des appareils à combustion.

Comment procéder, quels comportements adopter, quels équipements installer pour pouvoir respirer chez nous un air de qualité ?

Des réponses dans le guide de l'ADEME



# Percée du Vin Jaune 2013



## Le mot du Président

*Après 13 ans d'itinérance du nord au sud du vignoble, la Percée du Vin Jaune revient à Voiteur pour célébrer sa 17ème édition.*

*Nous avons encore tous en mémoire l'édition de 1999 (la 3ème), où la météo nous avait joué des tours alternant vent, pluie, neige, froid, ... nous gardons toutefois la fierté collective d'y avoir participé.*

*Celle de 2013 devrait nous permettre de collecter de nouveaux souvenirs, de belles images et de bonnes adresses de vigneron ! Elle devrait rassembler aussi beaucoup plus de monde qu'à l'époque, soit 30 à 40 000 personnes sur les 2 jours !*

*Pour que cette manifestation reste une grande fête, nous travaillons conjointement avec les services de la Préfecture, de la Gendarmerie et des Pompiers à la mise en place d'un dispositif de circulation et de stationnement, garantissant une sécurité optimale pour tous.*

*Nous vous présentons ici les quelques chamboulements que vous aurez à vivre durant le week-end et nous excusons d'avance des désagréments qu'ils pourront engendrer dans votre quotidien.*



**Guillaume Tissot, président de la Percée 2013**  
**Viticulteur à Nevy-sur-Seille**

**Durant le week-end du 2 et 3 février 2013,  
la circulation autour de Domblans & Voiteur sera perturbée.**

Le samedi 2 février 2013 de 9h à 21h  
et le dimanche 3 février 2013 de 7h30 à 21h

La commune de Voiteur sera bouclée à la circulation des véhicules (sauf ayants-droits munis d'une autorisation spécifique).

Pour rejoindre Domblans, vous ne serez pas autorisés à traverser Voiteur.

Il faudra donc prévoir un itinéraire différent de celui que vous empruntez habituellement pour rejoindre votre habitation.

L'accès à Domblans depuis Nevy, Château-Chalon ou Le Vernois ne sera pas possible, il vous faudra obligatoirement rejoindre St Germain les Arlay ou Frontenay pour arriver à Domblans.

Un courrier vous sera adressé dans la boîte aux lettres courant janvier pour vous informer précisément des règles de circulation. Pour tout renseignement complémentaire, les Ambassadeurs des Vins Jaunes tiendront une permanence à compter du 25 janvier en mairie de Voiteur.

Contrairement à la précédente Percée, les visiteurs arrivant en véhicules personnels ne pourront pas stationner à Voiteur ou Domblans mais devront rejoindre la Zone Industrielle de Lons puis emprunter une navette gratuite.

Seuls les bus de groupes et les camping-cars seront stationnés à Domblans.

Les habitants de Domblans, qui souhaitent venir à la Percée, seront invités à laisser leur véhicule chez eux et à se rendre à pied à Voiteur.

## **Indépendamment de ces quelques contraintes temporaires, la fête battra son plein**

Durant ces deux jours, 80 domaines viticoles feront déguster leur gamme de vins du Jura.

Fanfares, groupes et troupes de théâtre animeront tout l'après-midi les rues de Voiteur ; associations et producteurs proposeront de la restauration franc-comtoise ; plusieurs temps forts rythmeront le week-end depuis la vente aux enchères et le concours de cuisine le samedi, jusqu'à la cérémonie de mise en perce et le concours de sommellerie le dimanche.

Le samedi 2 février soir, l'association du Lion's Club organisera la soirée de la Percée, repas dansant avec le groupe Tony Bram's (**réservation à l'office de tourisme de Lons 03 84 24 65 01- 45 € par personne sans le vin**)

Les Ambassadeurs des Vins Jaunes et les 700 bénévoles oeuvrent depuis plusieurs mois, en mettant tout leur cœur à la totale réussite de cette grande organisation. Vous pourrez les rejoindre pour donner un coup de main durant le week-end, en étant bénévole quelques heures aux entrées ou aux parkings. Inscription dès maintenant en mairie de Voiteur.

Pour éviter de faire la queue aux entrées durant le week-end, vous pourrez acheter votre verre à compter du 22 décembre jusqu'au 1er février à l'office de tourisme de Voiteur.



Informations générales  
[www.percee-du-vin-jaune.com](http://www.percee-du-vin-jaune.com)



## MÉTÉO FRANCE - Bilan global de l'année 2012 (04/01/2013)

Après une année 2011 chaude et sèche, l'année 2012 a été, globalement sur la France, proche de la normale qu'il s'agisse des températures, des précipitations ou de l'ensoleillement.

Légèrement inférieure à la normale\* localement sur la façade ouest du pays et le piémont pyrénéen, la température moyenne est supérieure dans le Sud-Est, en Corse, ainsi qu'en Alsace et en Lorraine. Ce contraste géographique est encore plus marqué en ce qui concerne les températures maximales. Seuls les mois de février, d'avril et de juillet ont été plus froids que la normale. Néanmoins, la température moyenne annuelle en 2012 est proche de la normale\*.

La pluviométrie en 2012 est marquée par de fortes disparités régionales. Globalement déficitaires dans le Sud-Ouest, le Languedoc-Roussillon et la basse vallée du Rhône, les cumuls de précipitations sont excédentaires du Nord - Pas-de-Calais au Cotentin, sur l'est des Pays de la Loire ainsi que des départements du Rhône et de la Saône-et-Loire au massif du Jura. Cumulée sur l'ensemble du pays, la quantité d'eau recueillie est toutefois conforme à la valeur moyenne.

La durée d'insolation annuelle est proche de la normale\*\* sur la France, légèrement déficitaire sur la pointe bretonne et le nord du pays.

Plusieurs événements remarquables se sont produits en 2012 : une vague de froid exceptionnelle a touché l'ensemble du pays début février, la fin de l'été a été marquée par une vague de chaleur tardive et deux tempêtes se sont succédées sur les régions méditerranéennes fin octobre. D'autre part, concernant l'Outre-Mer, l'archipel de Wallis et Futuna a été frappé mi-décembre par le cyclone Evan.

\* moyenne de référence 1981-2010

\*\* moyenne de référence 1991-2010

### Vague de froid de février 2012 en France

Du 1er au 13 février 2012, la France a connu une vague de froid exceptionnelle qui a touché l'ensemble du pays.

Au cours des premiers jours de février, un puissant anticyclone positionné de la Scandinavie à la Russie s'est progressivement étendu vers l'Europe occidentale apportant sur ces régions des masses d'air continentales extrêmement froides. Le froid s'est intensifié, les sols enneigés jouant un rôle d'accélérateur du refroidissement nocturne. Entre les 4 et 12 février, des températures de -10 °C à -14 °C ont été observées quotidiennement sur plusieurs régions, localement jusqu'à -16 °C voire -18 °C. Dans ces conditions, les journées sans dégel ont été fréquentes dans l'intérieur du pays, y compris dans la moitié sud.

Durant cet épisode, les températures très basses se sont accompagnées d'un vent souvent soutenu qui a considérablement accru la sensation de froid, ainsi que de chutes de neige jusqu'à basse altitude n'épargnant pas même les régions méditerranéennes.

Si la vague de froid a concerné tout le pays, l'extrême ouest de la France a connu malgré tout des conditions un peu moins sévères.

A l'échelle de la France, cet épisode est exceptionnel : une telle vague de froid n'avait pas été observée dans le pays depuis janvier 1987. En terme d'intensité globale, il s'agit de la cinquième vague de froid la plus sévère observée depuis 1947 en France. Cette vague de froid se caractérise aussi par sa durée relativement longue (13 jours). Mais que ce soit en termes de durée ou d'intensité globale, elle reste malgré tout bien loin des vagues de froid historiques de février 1956, janvier/février 1963 et janvier 1985. Élément notable, le pic de froid maximal atteint au cours de cet épisode est resté assez modeste, comparé à ceux de la plupart des vagues de froid antérieures à la fin des années 80.





